



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



SITE APOLLO _ PLACE DU GENERAL DE GAULLE _ LENS

SOMMAIRE

A- ANNEXES OBLIGATOIRE AU CAS PAR CAS

- 1 - Annexe n°1 - Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage (Format A4)
- 2 - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire (Format A4)
- 3 - Un plan de situation
- 4 - Photographies datées de la zone d'implantation
- 5 - Photos aériennes précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants

B- ANNEXES DE PRÉSENTATION DE PROJET

- 1 - Perspectives
- 2 - Epannelage et niveaux
- 3 - Espaces végétalisés
- 4 - Coupes
- 5 - Plans du RDC au R+9
- 6 - Plan de Toiture

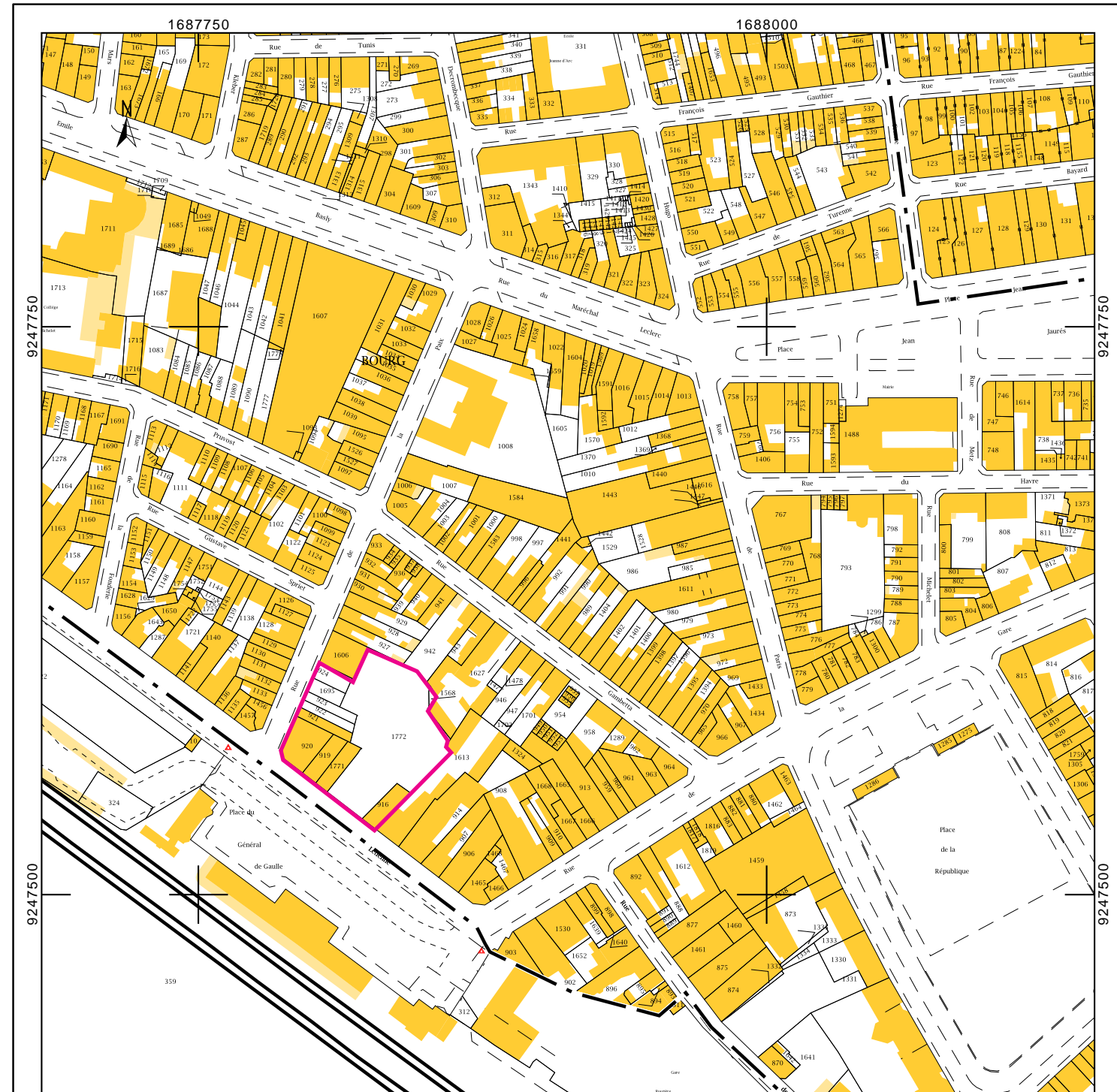
C - ANNEXES DIAGNOSTIQUES

- 1- Diagnostique pollution de sol IXSANE (Format A4)
- 2 - Diagnostique environnement GEOTEC (Format A4)
- 3 - Etude Geotechnique SEF (Format A4)

A.3 - UN PLAN DE SITUATION



Département : PAS DE CALAIS Commune : LENS	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BETHUNE (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) 85, rue Georges Guynemer 62407 62407 BETHUNE CEDEX tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74 ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr
Section : AB Feuille : 000 AB 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2500 Date d'édition : 21/03/2018 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : <div style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</div>	



A.4 - PHOTOGRAPHIES DATÉES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

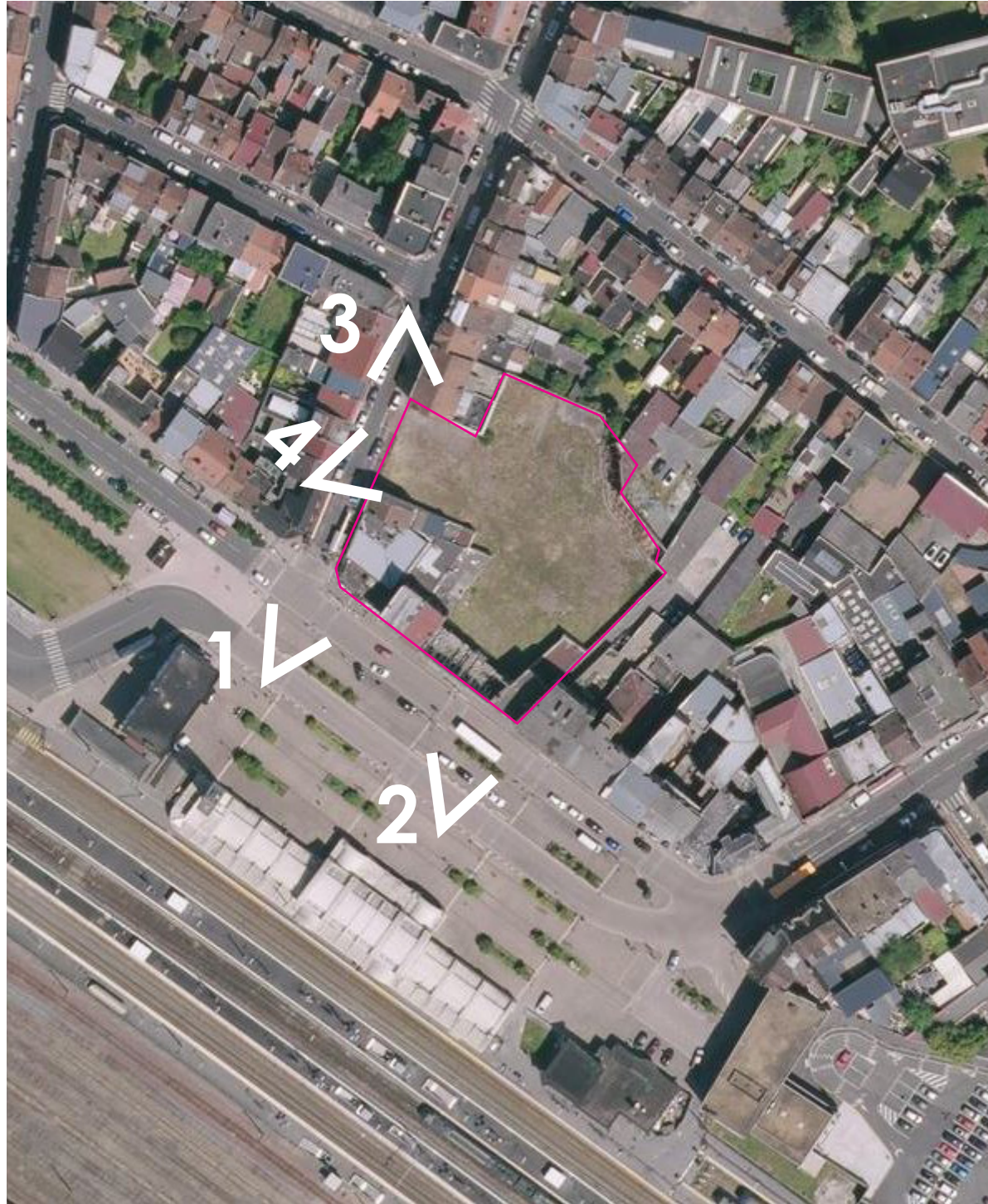


Photo 1 : Mars 2018



Photo 2 : Mars 2018

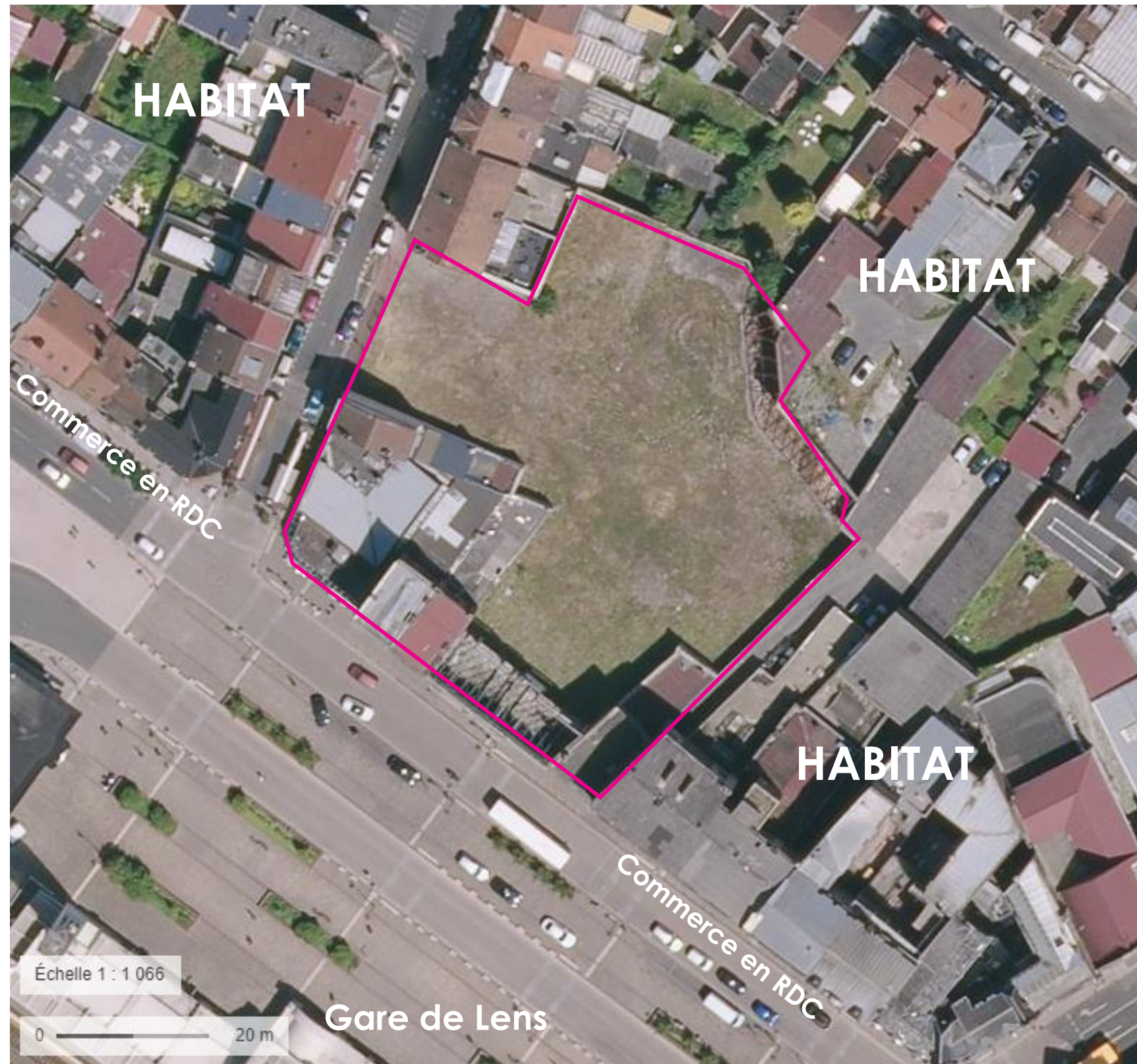


Photo 3 : Mars 2018



Photo 4 : Mars 2018

A.5 - PHOTOS AÉRIENNES PRÉCISANT L'AFFECTATION DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVOISINANTS



B.1 - PERSPECTIVE



B.1 - PERSPECTIVE



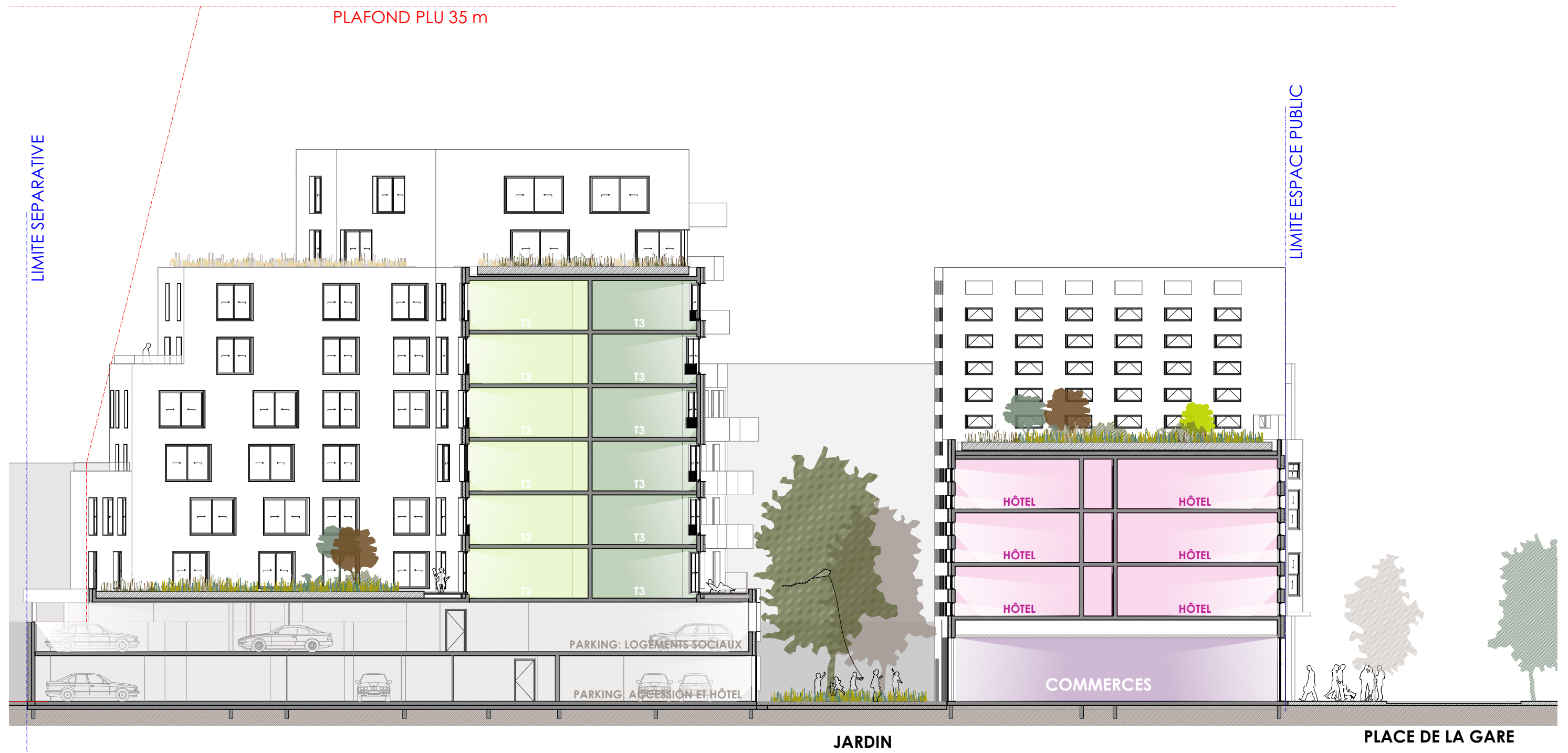
B.2 - EPANNELAGE ET NIVEAUX



B.3 - ESPACES VEGETALISES



B.4 - COUPE



B.5 - PLAN REZ DE CHAUSSEE



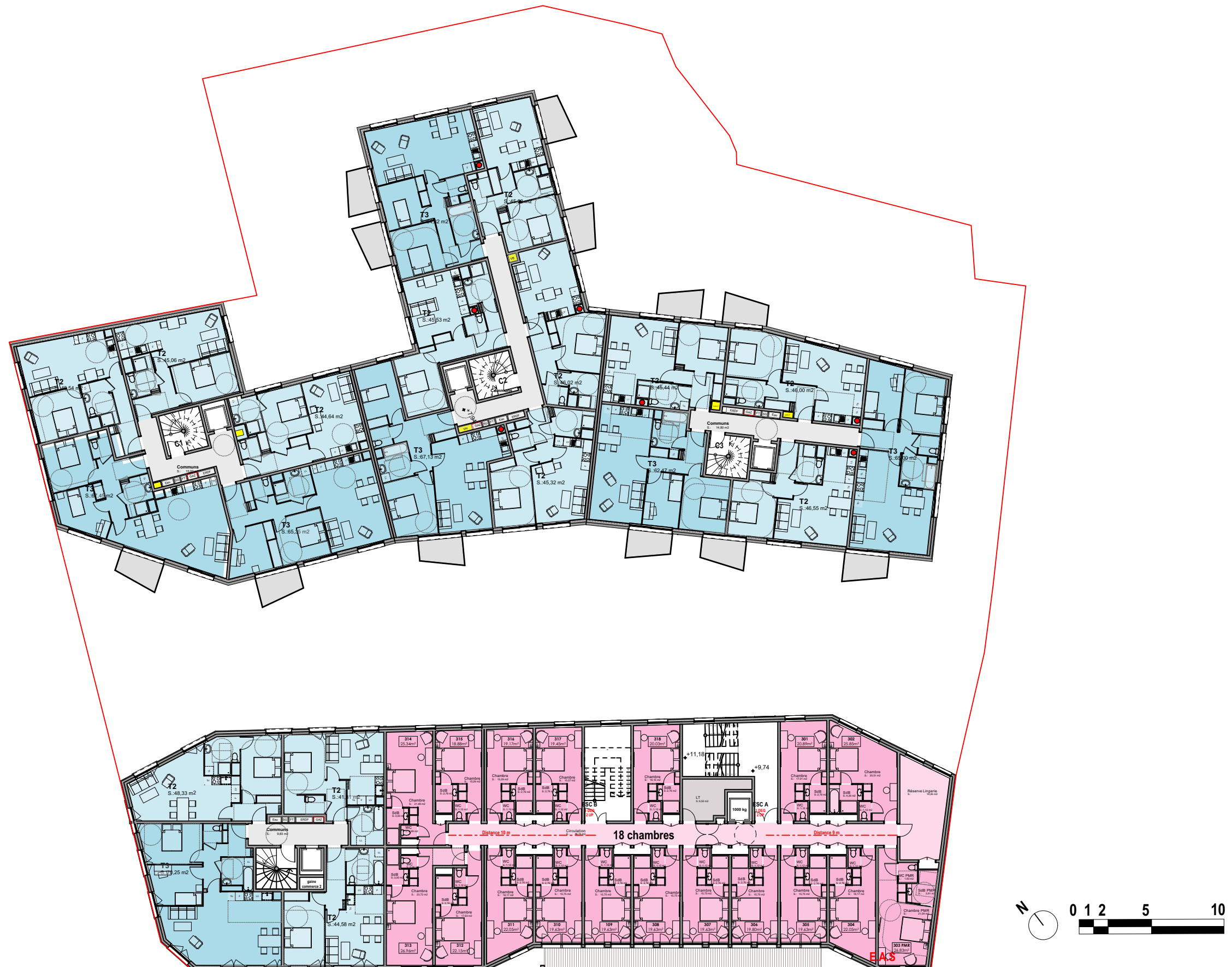
B.5 - PLAN R+1



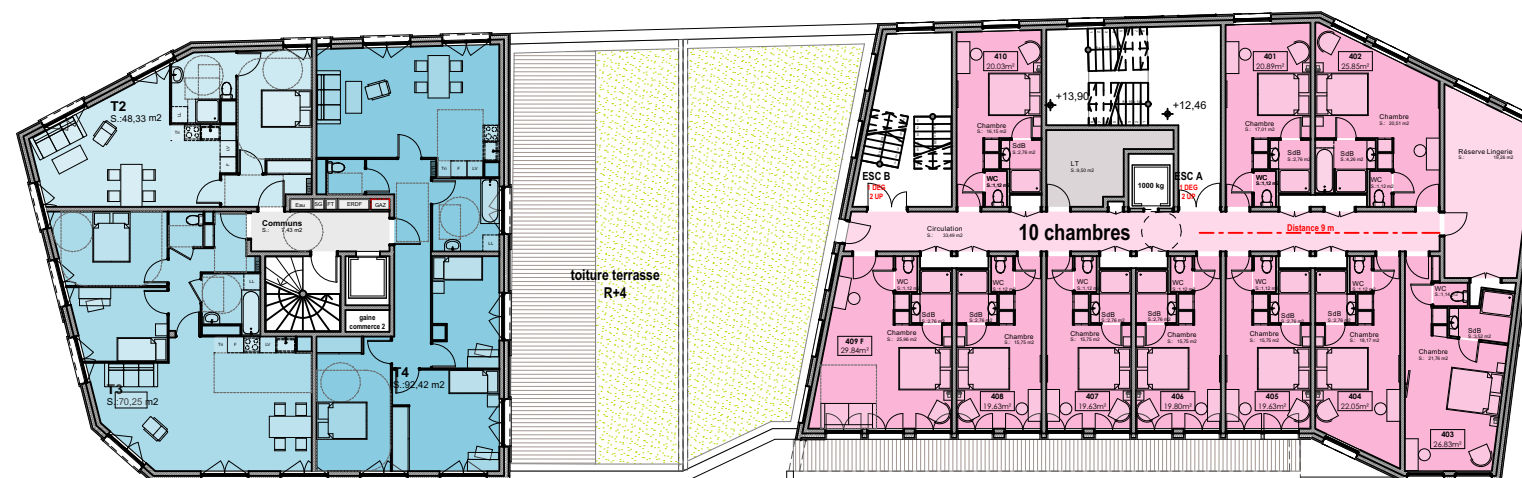
B.5 - PLAN R+2



B.5 - PLAN R+3



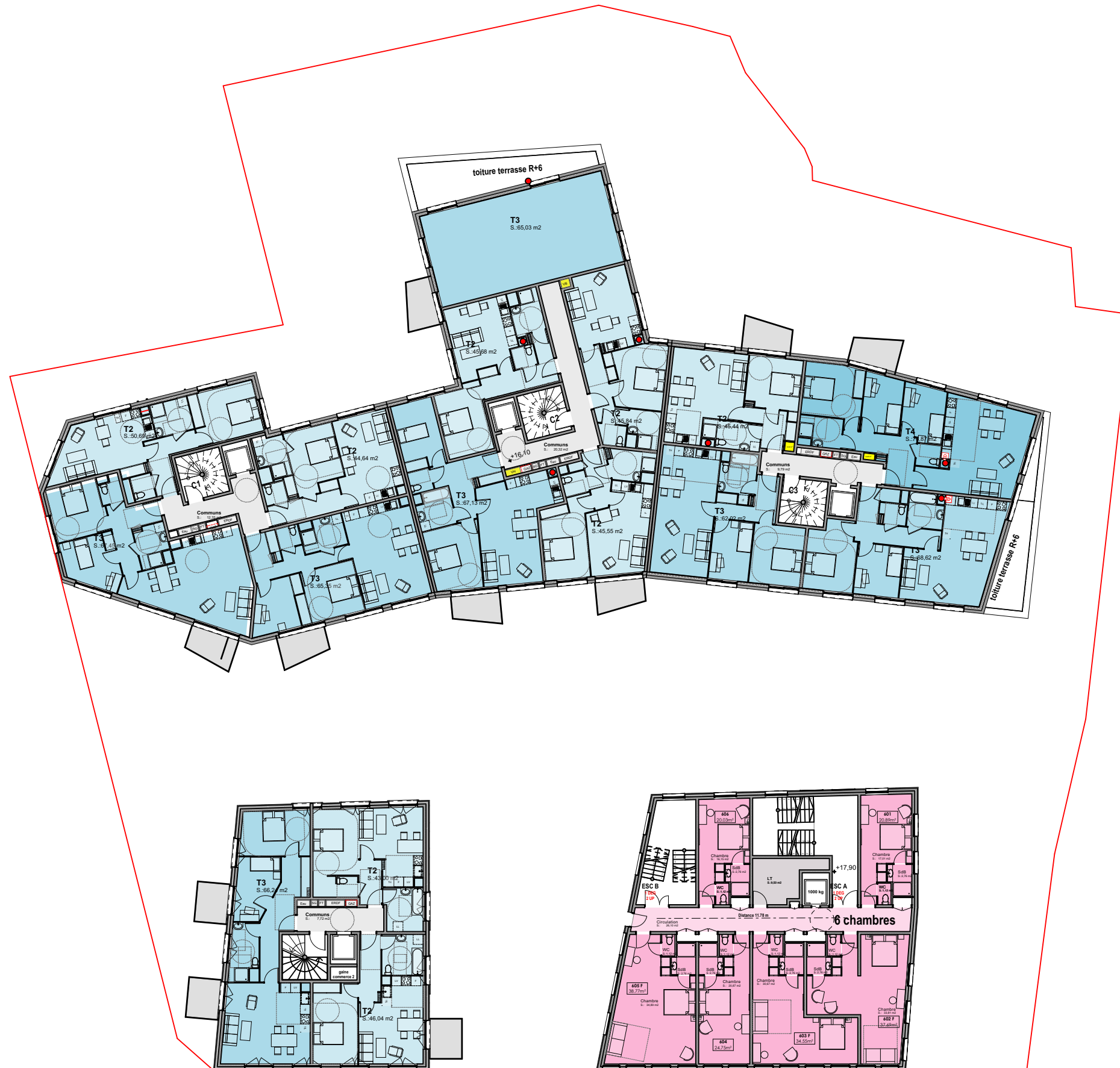
B.5 - PLAN R+4



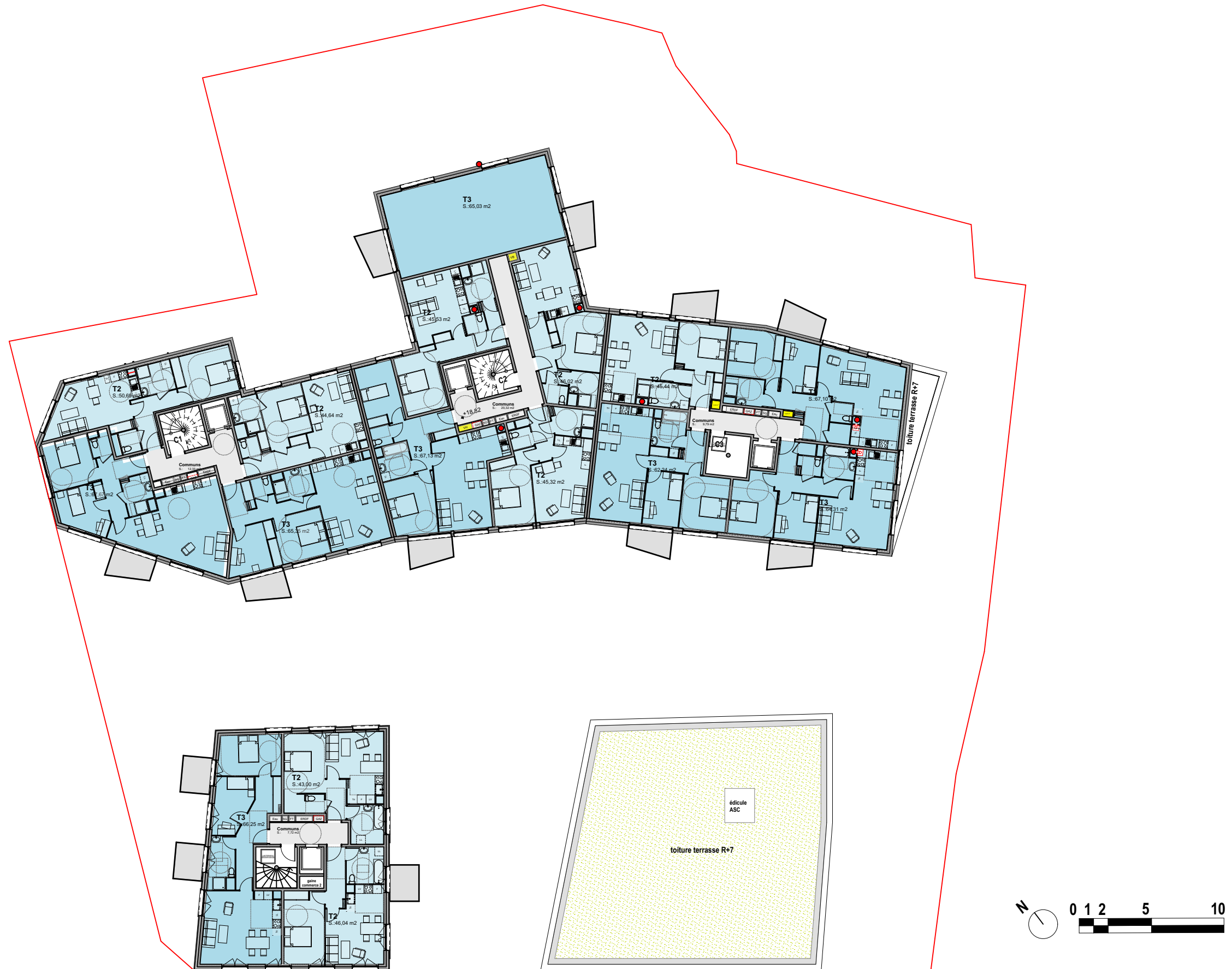
B.5 - PLAN R+5



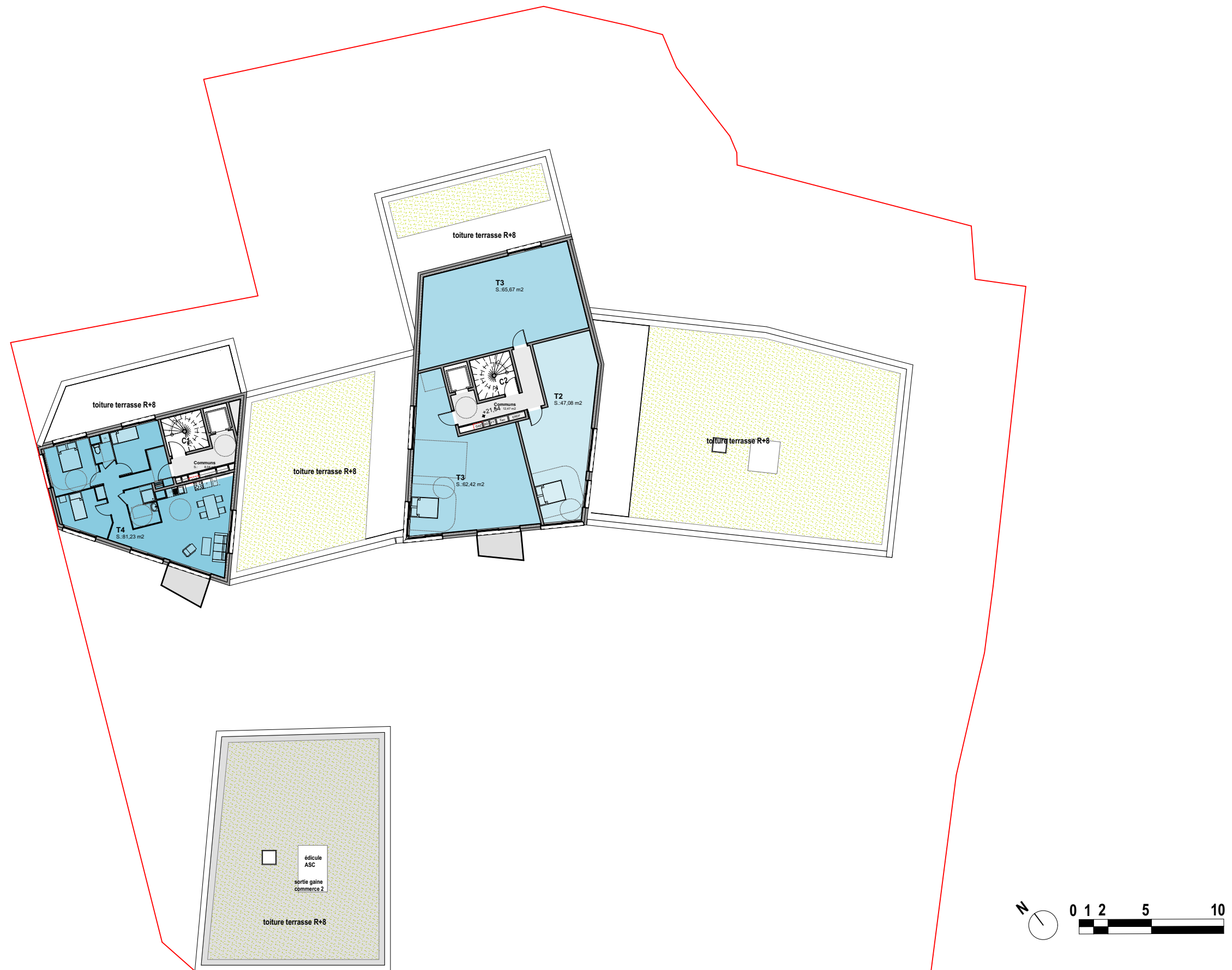
B.5 - PLAN R+6



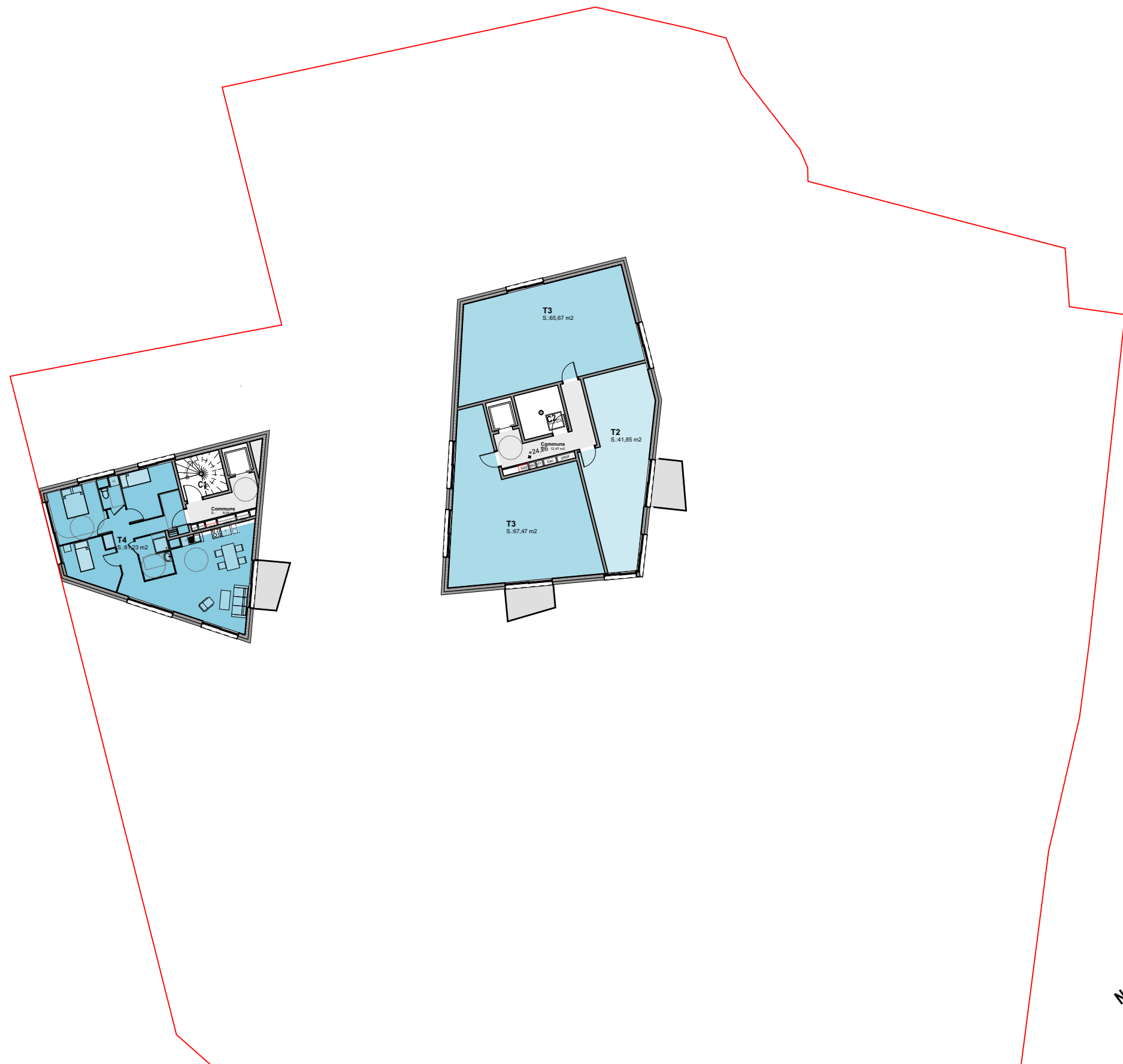
B.5 - PLAN R+7



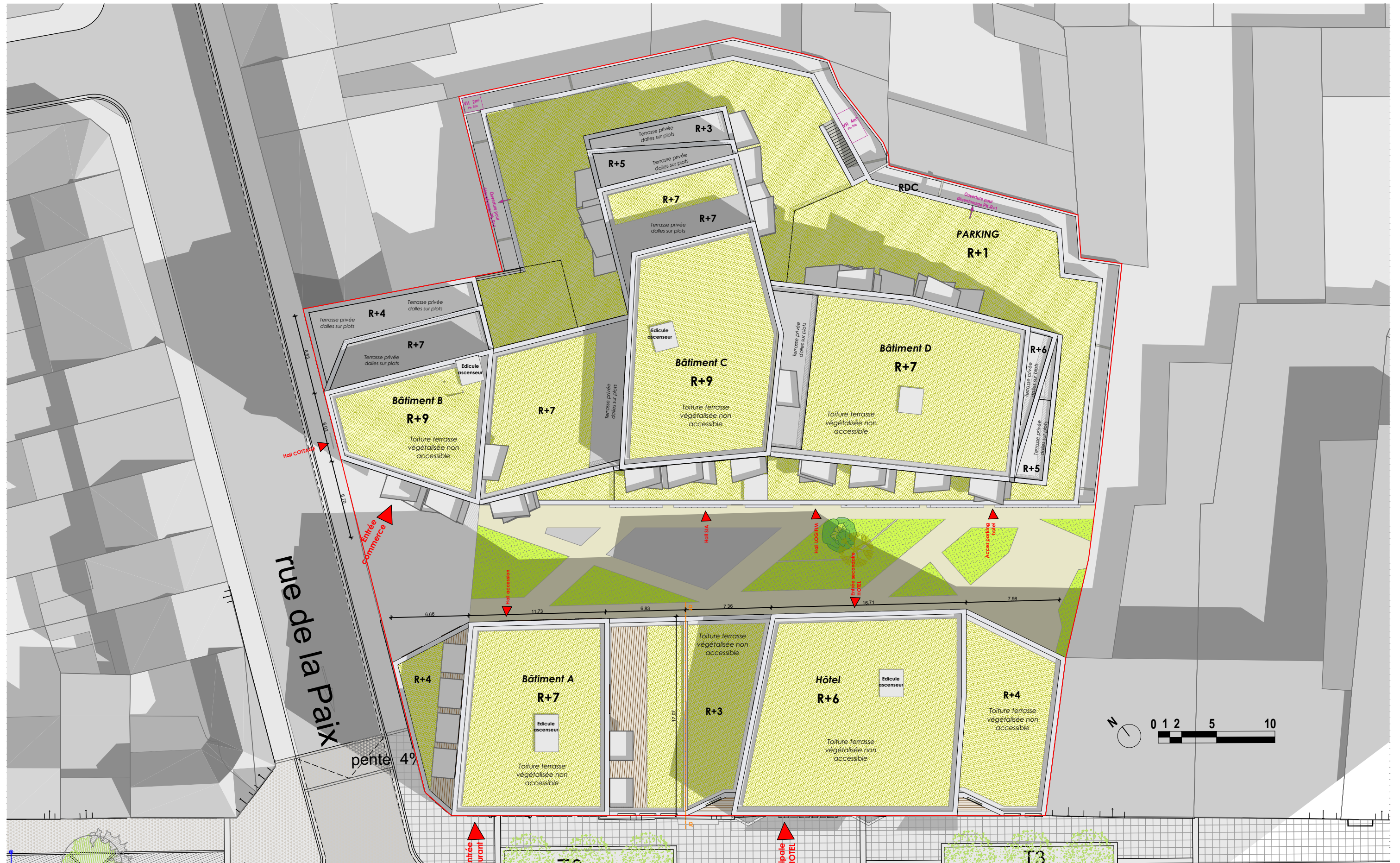
B.5 - PLAN R+8



B.5 - PLAN R+9



B.6 - TOITURE





VILLE DE LENS

Création d'un pôle résidentiel, commercial et hôtelier Projet Apollo




Diagnostic initial de pollution des sols



Parc Scientifique de la Haute Borne
Bâtiment Hub Innovation
11B, avenue de l'Harmonie
59650 Villeneuve d'Ascq
Tel: 03.20.59.89.77 (49.12)
Fax: 03.20.59.49.01

www.ixsane.com

SAS au capital de 60 000 €
N° SIRET 50958097300030
N° TVA FR 39509580973
RCS Lille – APE 7112B

	NOM	TITRE	DATE	SIGNATURE
REDIGE PAR	M THIBAUT	CHARGE D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT	06/12/13	
APPROUVE PAR	MME HARDY	CHEF DE PROJET EN ENVIRONNEMENT	06/12/13	
VALIDE PAR	M LALLAHEM	PRESIDENT	06/12/13	

DROIT D'AUTEUR

© Ce rapport est la propriété d'IXSANE. Seul le destinataire du présent rapport est autorisé à le reproduire ou l'utiliser pour ses propres besoins

Version définitive – rév 01 du 06 décembre 2013

Projet n : B-13 1094

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte général	3
1.2. Objectif de la mission	4
1.3. Méthodologie.....	4
2. ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET MEMORIELLE.....	5
2.1. Prestation A100 – visite du site.....	5
2.2. Prestation A110 – études historiques, documentaires et mémorielles	5
2.2.1. Sources d’informations.....	5
2.2.2. Données historiques.....	6
3. CAMPAGNES D’INVESTIGATIONS DE TERRAIN.....	12
3.1. Prestation A200 – Sondages, prélèvements et analyses de sols	12
3.2. Programme analytique	12
3.3. Sécurité et environnement	12
3.4. Travaux de forage.....	13
3.5. Description et prélèvements de sol.....	14
4. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS	15
4.1. Observations de terrain	15
4.2. Résultats et interprétation des analyses de sol	16
4.2.1. Les valeurs guides d’interprétation	16
4.2.2. Les résultats des analyses des échantillons de sol.....	16
4.2.3. Interprétation des résultats des analyses	16
5. CONCLUSION	17
ANNEXES	19
ANNEXE 1 : DOCUMENTS CONSULTES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU PAS DE CALAIS	
ANNEXE 2 : FICHES DE SONDAGE	
ANNEXE 3 : CERTIFICATS DU LABORATOIRE ALCONTROL	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sources d'informations consultées lors de l'étude historique.....	5
Tableau 2 : Site Basias localisé à proximité de la zone d'étude	7
Tableau 3 : Liste des ICPE recensées à Lens (Source : Base des installations classées)	8
Tableau 4 : Caractéristiques des sondages réalisés au droit du site	14
Tableau 5 : Liste des échantillons sélectionnés par IXSANE pour analyse.....	15
Tableau 6 : Résultats des analyses sur les échantillons de sols bruts prélevés le 27 novembre 2013	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond de plan cadastral et sous photographie aérienne	4
Figure 2 : Plan napoléonien de la commune de Lens de 1823	6
Figure 3 : Plan de localisation des cuves de stockages de fuel des Cinemas Bertrand en 1973.....	9
Figure 4 : Photographies aériennes utilisées pour l'étude historique de la zone d'étude.....	11
Figure 5 : Photographie du matériel utilisé.....	13
Figure 6 : Localisation des sondages réalisés dans les sous sol du Cinéma	13
Figure 7 : Photographie du remblai rencontré lors de la foration	14

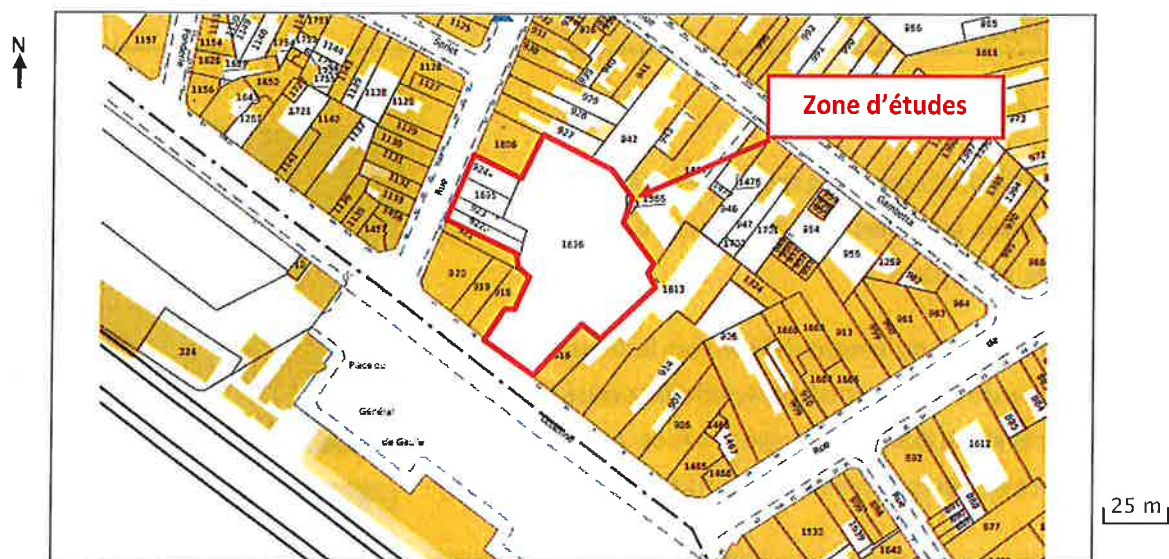


Figure 1 : Localisation du site sur fond de plan cadastral et sous photographie aérienne

Le site étudié est localisé au sud du centre ville de la commune de LENS (62).

1.2. Objectif de la mission

Les objectifs de la présente étude consiste à réaliser :

- **Phase 1** : Etude historique, documentaire et mémorielle afin de définir les sources potentielles de pollution présentes ;
- **Phase 2** : Diagnostic initial de pollution des sols de la zone étudiée comprenant des investigations sur les sols.

1.3. Méthodologie

La prestation d'IXSANE est réalisée suivant :

- la circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués – modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués ;
- les guides de gestion des sites potentiellement pollués ;
- la codification de la norme AFNOR NF X 31-620 « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués » révisée en juin 2011, pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle ».

Dans le cadre de la présente étude nous avons réalisé les prestations élémentaires suivantes :

- A100 : visite du site ;
- A110 : études historiques, documentaires et mémorielles ;
- A200 : prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols.

Ce rapport présente les résultats de la phase 1 et de la phase 2 de l'étude.

2. ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET MEMORIELLE

2.1. Prestation A100 – visite du site

La visite du site a été réalisée, par l'équipe d'IXSANE, le 27 juillet 2013 et a permis de confirmer :

- ix qu'aucune activité potentiellement polluante n'est actuellement exercée sur la zone d'étude ;
- ix que la cuve de stockage de carburant aérienne située dans la cave de l'établissement « le Bureau » est toujours présente et n'a probablement pas subi de nettoyage ni d'inertage. Une aération de la pièce où est localisée la cuve de 6 000 litres donne sur la place de la Gare de Lens ;
- ix que le local à investiguer n'est accessible que par un chemin et que celui-ci n'est pas dimensionné pour une machine de forage, même de petite taille (présence d'escaliers, présence de couloirs exigus...) nécessitant une intervention en forage manuel ;
- ix que l'atmosphère de travail est très poussiéreuse et encombrée par de nombreux déchets en tout genre (stockage de produits divers dans l'ensemble du sous sol) ;
- ix la présence de traces de dégradation des locaux (squat des locaux avant la mise en sécurité de la zone par la ville de Lens).

2.2. Prestation A110 – études historiques, documentaires et mémorielles

2.2.1. Sources d'informations

Afin de réaliser l'étude historique du site, les organismes et documents suivants ont été consultés :

	Contact téléphonique	Contact Internet	Consultation sur place
Mairie de Lens	X		
Archives départementales du Pas de Calais (Arras)	X	X	X
Archives du monde du travail (Roubaix)		X	
IGN – photos aériennes		X	
Cadastre Napoléonien de 1823		X	
Matrices cadastrales de la commune de 1931 à 1974			X
Photos aériennes du site (prises de vue de 1933, 1951, 1956, 1957, 1963, 1968, 1970, 1983, 1988, 1997 et 2013)		X	
Bases de données BASIAS et BASOL		X	
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)		X	

Tableau 1 : Sources d'informations consultées lors de l'étude historique

2.2.2. Données historiques

Les documents consultés sur les bases de données internet et papiers ont mis en évidence la présence d'une ancienne activité potentiellement polluante à proximité directe de la zone d'étude.

Afin de présenter les différentes observations obtenues sur le passé industriel de la zone d'étude, les données issues de chaque base consultée sont présentées dans les paragraphes suivants.

Remarque : depuis 1823 (donnée la plus ancienne consultée lors de cette étude) le cadastre a évolué (notamment au niveau de la numérotation et de la dénomination des rues). Il a donc parfois été difficile de trouver des informations sur les parcelles cadastrales concernées par le projet d'aménagement (concordance entre les nouveaux numéros de parcelles et les anciens pas toujours renseignée).

Plan napoléonien de la ville de Lille :

La consultation du plan napoléonien de 1823 a permis de mettre en avant :

- l'absence de construction sur la totalité de la zone d'étude en 1823 ;
- la modification de la localisation des voies de circulation secondaires et la dénomination de certaines voiries.

Le plan cadastral consulté est présenté sur la figure suivante.

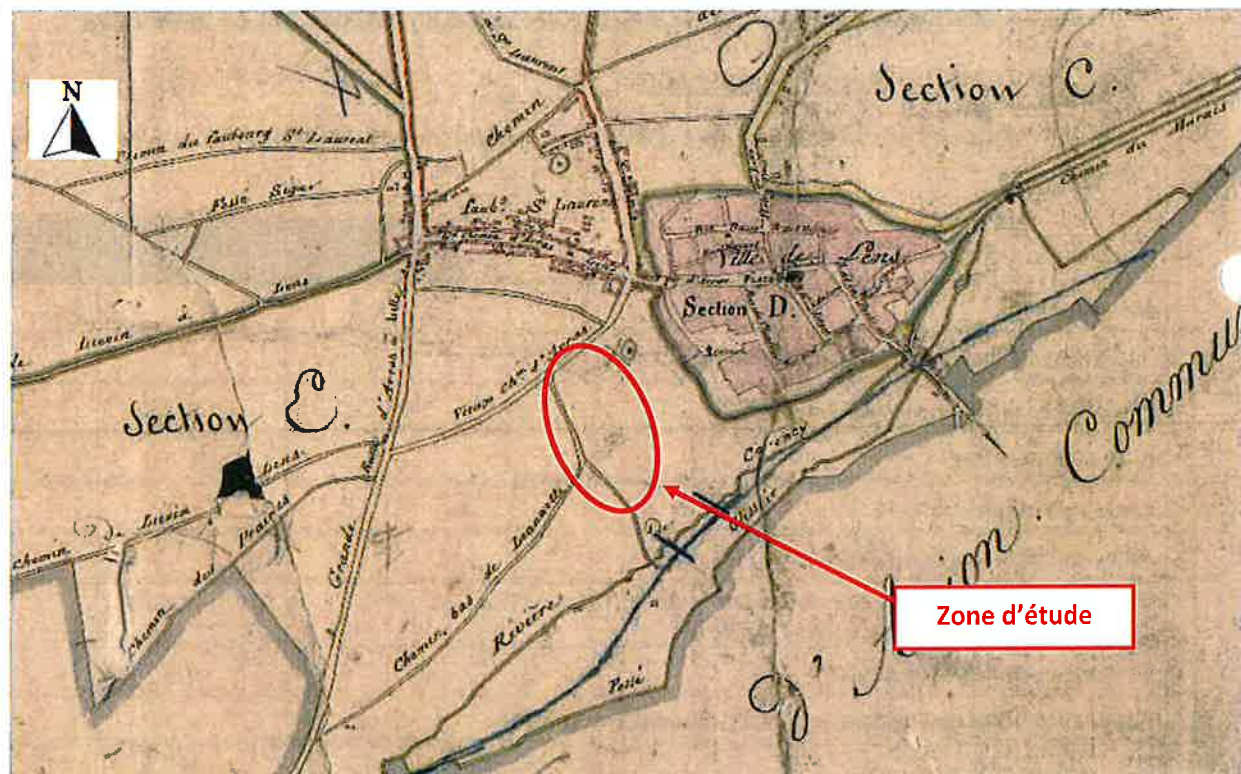


Figure 2 : Plan napoléonien de la commune de Lens de 1823

Afin de détailler l'étude historique de la zone d'étude et son environnement, IXSANE a étudié les bases de données BASIAS (base des anciens sites industriels et activités de service) et BASOL (base de données des sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics) disponibles sur le site internet INFOTERRE du BRGM.

Ces données relatives aux activités passées et contemporaines des sites industriels fournissent des informations permettant de mieux appréhender le passé de la zone d'étude, les activités, les substances et les éventuelles pollutions qu'il est possible de rencontrer.

Le premier objectif de ces recherches est de vérifier qu'aucun de ces sites n'a été recensé sur les parcelles étudiées, le second étant de définir si une ou plusieurs de ces activités potentiellement polluantes recensées ont été en mesure d'influencer la qualité environnementale de la zone d'étude.

BASIAS :

6 sites BASIAS ont été recensés sur ou à proximité directe de la zone d'étude (dans un rayon de 300 m). Les caractéristiques de ces activités sont présentées dans le tableau suivant :

Identifiant	X (L2) en m	Y (L2) en m	Nom	Activité principale	Date de première activité	Etat*	Localisation par rapport au site étudié
NPC6270466	634946	2603788	Chaufferie du Cinema	Dépôts de liquide inflammable (8000 et 6000 litres)	14/08/1973	En activité	Sur site
NPC6200306	634997	2603657	Atelier de la Gare SNCF	DLI, stockage de produits chimique et activités ferroviaires	10/02/1963	En activité	150 m au sud du site
NPC6200276	635251	2603648	Matériaux de construction LELEU	DLI, Stockage de matériaux	25/10/1957	Activité terminée	200 m à l'est du site
NPC6270470	635182	2603821	Florence anc. Ideal Press éco	Maroquinerie, anc. Blanchisserie et DLI	Non communiquée	Activité terminée	150 m au nord est du site
NPC6270333	634960	2603897	Jean Claude Muller	Métallurgie, Fabrication d'objet en étain	Non communiquée	Activité terminée	150 au nord ouest du site
NPC6270420	634742	2604000	LD anc Garage automobile	Magasin anc. Atelier de mécanique et de carrosserie	Non communiquée	Activité terminée	200 m à l'ouest du site

Tableau 2 : Site Basias localisé à proximité de la zone d'étude

*Selon la dernière mise à jour de la fiche BASIAS relative à l'activité recensée.

BASOL :

Aucun site BASOL n'est recensé au niveau des parcelles de la zone d'étude ni à proximité directe du site. En effet, le site BASOL le plus proche est localisé à environ 1 km au nord de la zone étudiée.

ICPE :

La consultation de la base de données des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été effectuée pour compléter les informations et relever d'éventuelles activités potentiellement polluantes non renseignées dans BASIAS et BASOL.

Une installation classée est définie comme étant « Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains [...] ». ».

La législation permet à l'Etat d'agir directement sur les activités de l'installation : il peut donner une autorisation ou un refus d'activité sur le site, il peut imposer une réglementation, un contrôle voire une sanction.

Parmi ces ICPE soumises à autorisation, celles où la quantité de produits dangereux dépasse les seuils fixés dans la directive européenne Seveso, sont soumises à une réglementation plus stricte et doivent répondre à des exigences. Pour ces ICPE dites de type «Seveso», l'Etat élabore différents documents : d'une part des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui précisent la nature et la localisation du risque mais également les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans ces zones, et d'autre part des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) qui spécifient les modalités d'alerte et l'organisation à élaborer en place afin de faire face à un accident industriel.

Établissement	Activité	Régime SEVESO
Dalkia	Production et distribution de chaleur	Non SEVESO
Europa Discount (ex Hays logistique)	Stockage de produits alimentaires	Non SEVESO
ID Logistics France	Entreposage et sce auxiliaire des transports	Non SEVESO
Lens Biomasse Energie (LBE) ex Cogestar	Production et distribution d'électricité, gaz vapeur et air conditionné	Non SEVESO
Mecacorp (ex Amkey)	Fabrication de caoutchouc et plastique	Non SEVESO
Nexans	Fabrication d'équipements électriques	Non SEVESO
SOC Parc des Cytises	Elevage, vente, transit, garde, fourrières (chien)	Régime inconnu
TT Plast	Fabrication de caoutchouc et plastique	Non SEVESO
Nexans Copper France Lens	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non SEVESO

Tableau 3 : Liste des ICPE recensées à Lens (Source : Base des installations classées)

Aucune de ces sociétés classées comme ICPE n'est localisée dans les alentours proches de la zone d'étude.

Archives départementales du Pas de Calais :

La consultation des données des archives départementales du Pas de Calais, a permis la récolte des informations suivantes sur le site BASIAS référencé précédemment sur site (NPC6270466) :

- Une demande auprès de la préfecture du Pas de Calais en juillet 1973 par Monsieur Roland BERTRAND pour l'implantation dans son cinéma de Lens de 2 cuves aériennes de stockage de fuel de 6 000 et 8 000 L (implantation en sous sol) en remplacement de chaudières au charbon.
- Monsieur BERTRAND a obtenu cette autorisation en août 1973 et son établissement a alors été classé en établissement dangereux, insalubre ou incommode dû fait de son stockage de liquide inflammable ;
- La localisation des deux cuves de stockages de fuel utilisées pour le chauffage des Cinéma Bertrand, sur un plan de la zone d'études de 1973. Une photographie de ce

plan est présentée dans la figure n°3. La cuve investiguée dans le cadre de cette étude est localisée en limite sud du plan présenté (cadre orange).

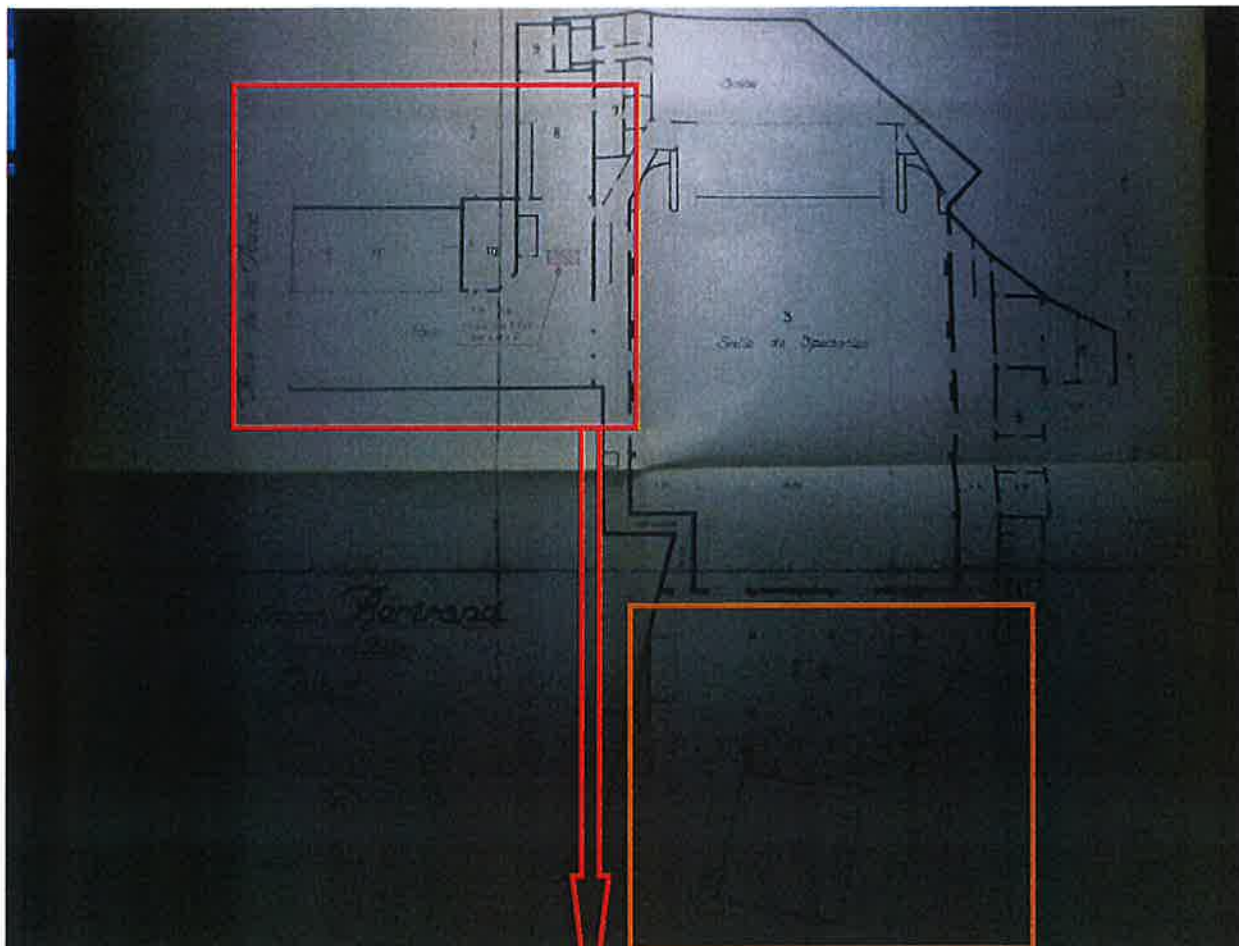
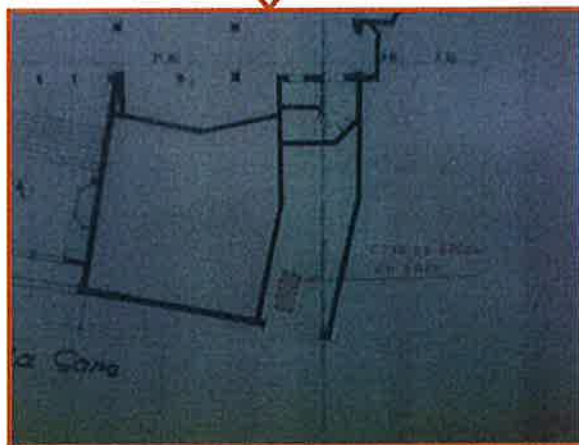
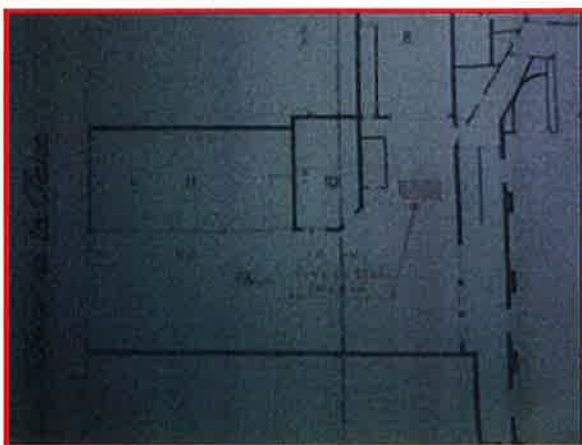



Figure 3 : Plan de localisation des cuves de stockage de fuel des Cinemas Bertrand en 1973



Les documents consultés au niveau des archives départementales du Pas de Calais sont présentés en annexe 1.

	Annexe 1 – Documents consultés aux Archives départementales du Pas de Calais
--	---

 Photographies aériennes

Les photographies aériennes utilisées pour la reconstitution du passé industriel de la zone d'étude, sont présentées ci-dessous.

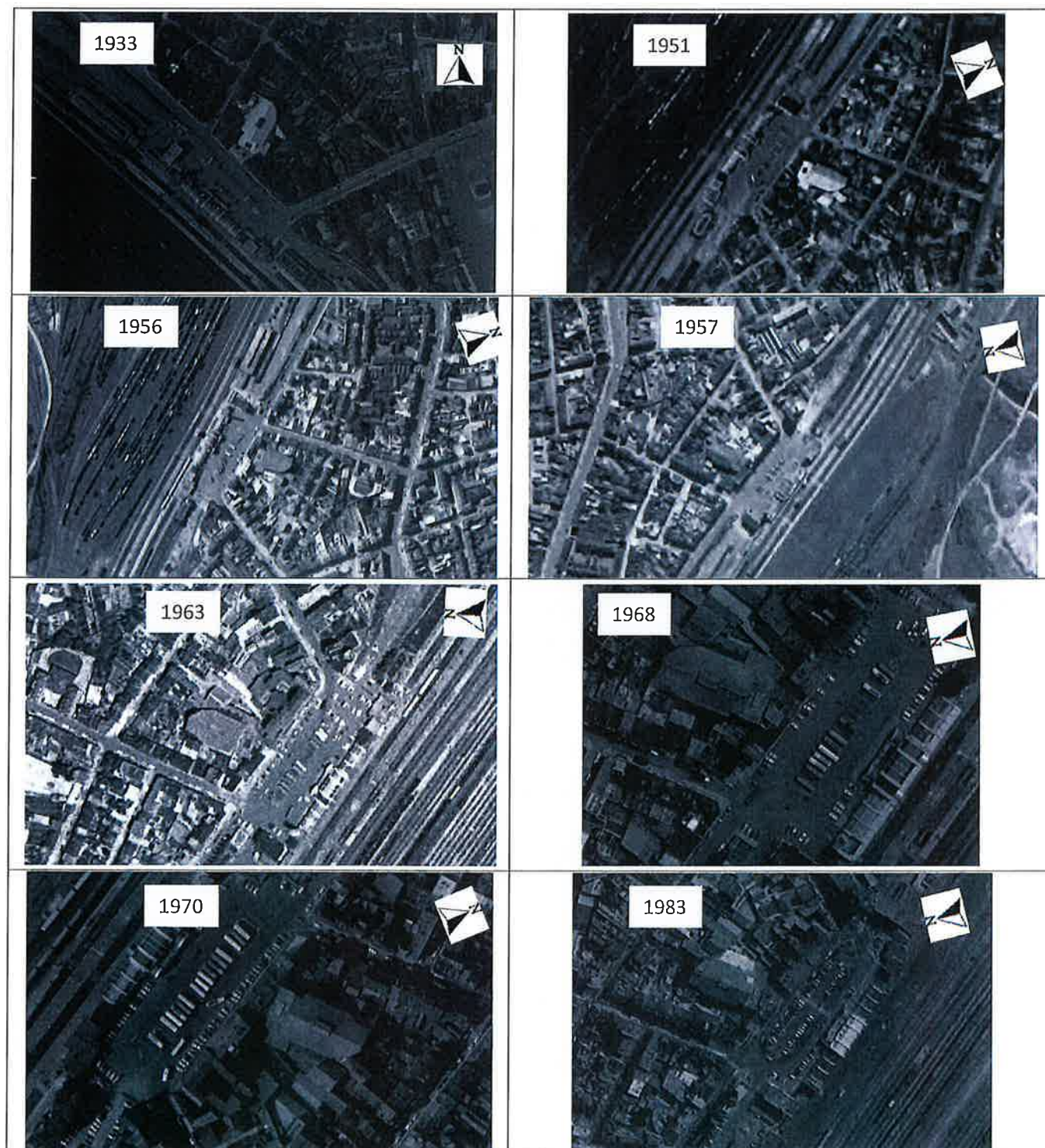




Figure 4 : Photographies aériennes utilisées pour l'étude historique de la zone d'étude

L'analyse des photographies aériennes de la zone d'étude a permis de mettre en avant :

- La zone d'études et son environnement proche présentaient les mêmes caractéristiques depuis 1933 à aujourd'hui (bâtiment, infrastructures routières...). En effet, la majeure partie des constructions situées sur la zone d'études à l'heure actuelle était déjà présente en 1933 (photographie aérienne la plus ancienne consultable sur le site géoportail) ;
- la présence d'un bâtiment au droit du site étudié qui est encore présent sur le site (ancien cinéma classé en site BASIAS pour son dépôt de liquide inflammable) ;
- la place de la Gare de Lens, en face du cinéma étudié, semble être une zone qui a beaucoup évolué entre 1933 et 2013 (organisation du stationnement,...).

3. CAMPAGNES D'INVESTIGATIONS DE TERRAIN

3.1. Prestation A200 – Sondages, prélèvements et analyses de sols

Sur la base des éléments issus de l'étude historique et du projet d'aménagement de la VILLE DE LENS, IXSANE a préconisé la réalisation de 2 sondages à la tarière à main de 2 m de profondeur à proximité de l'ancienne cuve de stockage de carburant aérienne de la chaufferie de l'ancien établissement nommé « le Bureau ».

Il a été prévu la réalisation de 2 échantillons de sols par sondage avec la répartition suivante :

- Un échantillon de sol entre 0 et 1 m (sous la dalle en béton où repose la cuve aérienne de stockage de carburant ;
- Un échantillon de sol entre 1 et 2 m (fond de sondage).

3.2. Programme analytique

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire Alcontrol Laboratories, accrédité COFRAC, et agréé par le Ministère de l'Environnement.

Au vue des données historiques recueillies et des objectifs de la présente étude, IXSANE a préconisé, en raison des anciennes activités au droit du site, la réalisation des analyses suivantes sur l'ensemble des échantillons prélevés :

- Hydrocarbures totaux C₁₀-C₄₀ ;

3.3. Sécurité et environnement

Les missions d'IXSANE ont été réalisées suivant la circulaire du 08 février 2007 relatives aux sites et sols pollués – modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués et aux guides de gestion des sites potentiellement pollués édités par le MEDDE associés aux :

- ix Norme AFNOR NF X 31-620 « Qualité du sol- Prestations de services relatives aux sites et sols pollués (étude, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution) » ;
- ix Norme ISO 10381- Qualité du sol-Echantillonnage – Partie 2 : lignes directrices pour les techniques d'échantillonnage ;

Au cours des interventions sur le terrain (investigations, prélèvements...), IXSANE a veillé au respect des règles de sécurité et au port des équipements de protection individuels (casque, gants, masque, chaussures de sécurité, ...).

En matière de sécurité, la norme NF ISO10381-3 a été respectée ainsi que les recommandations du guide méthodologique de l'ADEME « Hygiène et Sécurité sur les chantiers de réhabilitation de sites pollués ».

3.4. Travaux de forage

Les investigations de terrain se sont déroulées le 27 novembre 2013.

Les forages ont été réalisés au moyen d'une tarière à main type Riverside de 7 cm de diamètre. Une dalle en béton étant située en surface de la zone à sonder, un brise béton électrique a été utilisé.

Le reportage photographique suivant présente les différents matériels utilisés lors de cette campagne de prélèvement de sols :



Figure 5 : Photographie du matériel utilisé

Le programme des investigations de terrain était composé de 2 sondages à la tarière manuelle de 2 m de profondeur répartis à proximité de la cuve de stockage. Les points de sondages sont proches l'un de l'autre étant donné le faible espace d'intervention disponible (cuve encore présente et occupant la quasi-totalité de la pièce dans laquelle elle se trouve).

Leur localisation est présentée sur la figure suivante :

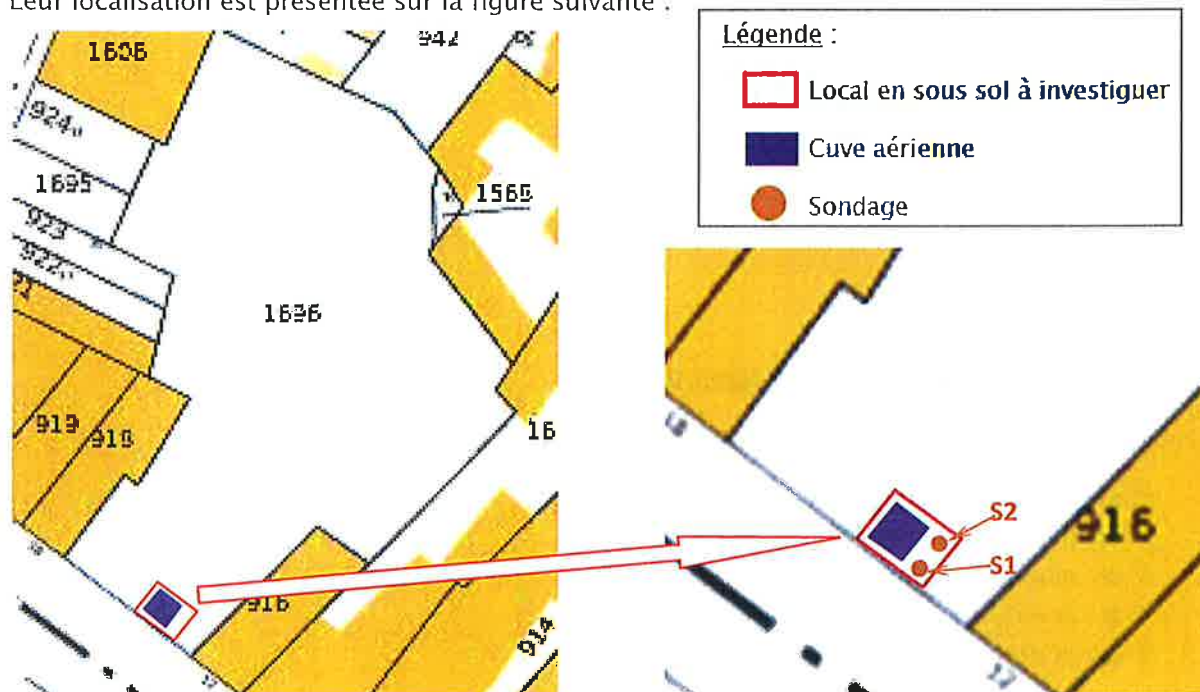


Figure 6 : Localisation des sondages réalisés dans les sous sol du Cinéma

L'échantillonnage a été réalisé conformément aux attentes de la Ville de Lens : 2 échantillons par sondages. Toutefois, la profondeur de sondage envisagée initialement n'a pas pu être atteinte lors des investigations de terrain en raison de la présence d'un remblai compact à une profondeur moyenne de 0,6 m. Les agents d'IXSANE n'ont pas été en mesure de déplacer les sondages (peu d'espace disponible) et d'approfondir ceux déjà existants (outil du marteau piqueur inférieur à 0,50 m de longueur).

Les caractéristiques des différents sondages réalisés sont les suivantes :

Sondage	Profondeur	Commentaires
S1	0,5 m	Arrêt du forage en raison de la présence de remblai compact
S2	0,6 m	

Tableau 4 : Caractéristiques des sondages réalisés au droit du site

Le reportage photographique illustre le type de remblai rencontré lors de la foration :



Figure 7 : Photographie du remblai rencontré lors de la foration

3.5. Description et prélèvements de sol

Pour chaque sondage réalisé, une fiche a été établie comportant :

- IX la date et l'heure de réalisation du forage,
- IX le nom de l'opérateur d'IXSANE,
- IX le mode de forage,
- IX la description des horizons traversés,
- IX la profondeur de l'échantillonnage.

	Annexe 2 : Fiches de sondage
---	-------------------------------------

Les échantillons ont été prélevés manuellement suite au mélange des sols prélevés au niveau du sondage relatif à ce point de prélèvement en respectant les recommandations de la Ville de LENS (2 échantillons par sondage).

Les échantillons prélevés ont été conditionnés dans des pots en verre à capsules téflonnées et conservés sous conditions réfrigérées jusqu'au dépôt au laboratoire le jour même de leur prélèvement.

4. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

4.1. Observations de terrain

Les formations géologiques rencontrées au droit du site sont, de la surface vers la profondeur :

- Dalle en béton d'une épaisseur approximative de 3 cm présente au droit du local à investiguer dans le cadre de cette étude ;
- Remblai limoneux fin noirâtre sur une épaisseur allant jusqu'à 0,20 m en moyenne sur les deux sondages réalisés. Ce remblai est la plupart du temps composé de débris divers ;
- Remblai limon brunâtre à grisâtre présent jusqu'en fin de sondage (0,6 m). Celui-ci présente des cailloutis de différentes tailles et de nombreux débris divers.

Lors de la campagne de prélèvement, les horizons rencontrés présentaient des signes organoleptiques caractéristiques d'une pollution des sols (légère odeur d'hydrocarbures).

A noter qu'une arrivée d'eau souterraine a été observée dans le forage S1. Celle-ci est probablement à mettre en relation avec la présence d'un bloc compact sous-jacent (dalle ou remblais compact) limitant l'infiltration de l'eau. La présence d'eau est hétérogène dans le local investigué car aucune arrivée d'eau n'a été relevée sur le sondage S2 pourtant localisée à proximité directe du sondage S1 (moins de 1 m d'écart entre les deux points).

La liste des échantillons de sol sélectionnés, par les agents d'IXSANE, pour analyses en laboratoire est présentée dans le tableau suivant :

Sondage	Echantillon réalisé	Objectif	Programme Analytique
S1	S1-1 (0,1 à 0,2 m) S1-2 (0,2 à 0,5 m)	Caractérisation du remblai présent en surface à proximité de la cuve de stockage aérienne de fuel	Matières sèches ; HCT C10-C40 ;
S2	S2-1 (0,1 à 0,2 m) S2-2 (0,2 à 0,6 m)		

Tableau 5 : Liste des échantillons sélectionnés par IXSANE pour analyse

4.2. Résultats et interprétation des analyses de sol

4.2.1. Les valeurs guides d'interprétation

Les résultats d'analyses pour les teneurs en hydrocarbures C₁₀-C₄₀ obtenues lors de ce diagnostic ont été comparées avec la valeur d'acceptation en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) selon l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 qui est de **500 mg/kg ms** pour ce paramètre.

4.2.2. Les résultats des analyses des échantillons de sol


Paramètres	Unité	Valeur guide	CUVE AERIEENNE DE STOCKAGE DE CARBURANT			
			S1		S2	
			S1-1 (0,1 à 0,2 m)	S1-2 (0,2 à 0,5 m)	S2-1 (0,1 à 0,2 m)	S2-2 (0,2 à 0,6 m)
Matière sèche	% massique	-	86,2	80,1	84,5	79,6
HYDROCARBURES TOTAUX						
fraction C10-C12	mg/kg MS	-	38	8,1	44	16
fraction C12-C16	mg/kg MS	-	450	170	380	150
fraction C16 - C21	mg/kg MS	-	1600	760	1300	540
fraction C21 - C40	mg/kg MS	-	1000	620	960	510
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	500	3100	1600	2600	1200

Tableau 6 : Résultats des analyses sur les échantillons de sols bruts prélevés le 27 novembre 2013

4.2.3. Interprétation des résultats des analyses

Pour le paramètre HCT C₁₀-C₄₀ analysé au niveau de l'ensemble des échantillons de sol des dépassements du seuil d'acceptation en installation de stockage de déchets inertes ont été relevés. En effet, l'ensemble des échantillons de sols transmis au laboratoire présentent des teneurs qui dépassent, entre 2,5 et 6 fois le seuil de 500 mg/kg de Ms, qui correspond à la limite de qualité choisie dans le cadre de cette étude (seuil d'acceptation en installation de stockage de déchets inertes en ce qui concerne les hydrocarbures totaux).

Un impact en hydrocarbures totaux a donc été relevé dans les sols du local où est située la cuve de stockage de fuel aérienne de 6 000 L. A ce stade du diagnostic, cette pollution n'a pas pu être délimitée ni horizontalement ni verticalement.

	Annexe 3 : Bordereaux d'analyses du laboratoire
---	---

5. CONCLUSION

IXSANE a réalisé, pour la VILLE DE LENS, un diagnostic de pollution des sols sur un site localisé au niveau de la rue de la Paix et de la Place de la Gare à Lens (62) dans l'ancien cinéma APOLLO en prévision de la mise en place d'un projet immobilier. La ville de LENS a mandaté IXSANE pour la réalisation de cette étude en raison de la présence dans les sous-sols de l'ancien établissement nommé « le Bureau », d'une cuve de stockage aérienne de fuel de 6 000 L.

Cette étude a compris la réalisation d'une étude historique et un diagnostic de la qualité des sols.

Les principaux résultats mis en évidence au cours de ce diagnostic, sont les suivants :

ix *concernant les données historiques*

La consultation de nombreuses bases de données disponibles, a mis en avant la présence d'activités potentiellement polluantes sur et à proximité de la zone d'étude de 1823 à aujourd'hui. En effet, il a été recensé :

- 9 Installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de Lens (aucune de ces activités n'a été relevée à proximité directe de la zone étudiée) ;
- 6 sites BASIAS dans un rayon de 300 m autour du cinéma APOLLO dont le cinéma lui-même (NPC6270466) pour son stockage de fuel composé de 2 cuves aériennes de 6 000 et 8 000 L de contenance (la cuve de 8 000 Litres de fuel a selon les informations fournies par la Ville de LENS était enlevées et son ancienne localisation réhabilitée).
- La consultation des photographies aériennes permet de mettre en avant que les différents bâtiments relatifs au cinéma sont présents sur la zone étudiée depuis 1933 au minimum (photographie la plus ancienne consultable).
- Les cuves de stockage de fuel ont été implantées en 1973 par M. Roland BERTRAND (gérant des cinémas BERTAND propriétaire des lieux à l'époque) suite à l'autorisation du préfet du Pas de Calais pour ce stockage de liquides inflammables.

ix *concernant le diagnostic de la qualité des sols*

Cette étude a compris des investigations de terrain ainsi que l'interprétation des résultats d'analyses obtenus au regard de la réglementation actuelle (acceptation en installation de stockage de déchets inertes...).

2 sondages à la tarière à main de 0,5 et 0,6 m de profondeur ont été réalisés au droit du site le 27 novembre 2013. Ceux-ci ont été localisés par l'agent d'IXSANE selon les recommandations de la Ville de Lens et les contraintes de terrain. Au total, 4 échantillons de sol ont été effectués en suivant la méthodologie suivante : 2 échantillons par sondages.

La lithologie des terrains rencontrés lors du forage la suivante :

- dalle en béton de 3 cm d'épaisseur ;
- limon fin noirâtre à brunâtre sur 0,20 m de profondeur ;
- limon brunâtre présentant de nombreux débris divers de 0,20 m à 0,60 m de profondeur.

L'interprétation des résultats des analyses sur les échantillons de sol prélevés lors de ce diagnostic amène les constats suivants :

- les sols au droit du site entre 0 et 0,6 m présentent un impact en hydrocarbures totaux. En effet, l'ensemble des échantillons prélevés présente une teneur supérieure au seuil de qualité choisi dans le cadre de cette étude (seuil d'acceptation en installation de stockage de déchets inertes).
- Les teneurs en HCT C₁₀-C₄₀ sont de l'ordre de 2 800 mg / Kg ms sous la dalle en béton du local investigué (de 0,1 à 0,2 m de profondeur) et de 1 400 mg / Kg ms entre 0,2 et 0,5 m de profondeur.

Dans le cadre de ce diagnostic initial, la contamination n'a pas été délimitée latéralement ni verticalement.

- Recommandations d'IXSANE concernant les suites à donner à ce diagnostic initial de pollution des sols :

Au vu des contaminations mises en évidence au cours de ce diagnostic initial, il est recommandé :

- de réaliser des investigations complémentaires avant la construction du projet immobilier sur la zone étudiée : réalisation de sondage plus profonds et plus éloignés de la cuve de stockage aérienne de fuel afin de délimiter verticalement et horizontalement la pollution en hydrocarbures relevée lors de ce diagnostic initial ;
- de réaliser un plan de gestion qui permettra de déterminer les mesures de gestion à mettre en place
 - proposition d'une stratégie de gestion, de réhabilitation et d'aménagement ;
 - définition des travaux (dépollution, confinement, protection).

Les objectifs principaux de cette étude étant de supprimer ou maîtriser les sources de pollution et leurs impacts et de validation de la conformité sanitaires des usages avec la qualité résiduelle du site).

Il est à noter que la mise en place des investigations complémentaires va nécessiter :

- *l'enlèvement de la cuve considérée dans le cadre de cette étude une fois que celle-ci aura été dégazée et vidangée par une entreprise spécialisée ;*
- *l'enlèvement des déchets présents dans le sous sol à proximité de la zone d'intervention (ancienne chaudière en fonte...) ;*
- *la destruction de murs permettant le passage d'une machine de forage ou d'outillage portatif plus puissants que le brise béton utilisé dans le cadre de cette étude.*

**ANNEXE 1 : DOCUMENTS CONSULTES AUX ARCHIVES
DEPARTEMENTALES DU PAS DE CALAIS**

Président de l'Etat de Calais
Département des Bâtiments
Louviers de l'Industrie.

PREFECTURE
26-JUL-1973
DAS-DE-CALAIS
ARRAS

Déclaration d'un établissement
rangé dans la troisième classe.

M. ROBERT BOUTIER, Président Directeur Général de la
Société des CHIMAS-ESTRADA, 33 rue de la Paix à Paris, déclare avoir
équipé ses installations, actuellement en chantier, de bureaux de
travail et de faire installer des équipements de stockage. Suivant les
réglementations indiquées sur le plan joint, les deux zones de
stockage sont situées dans une zone se situant près de la
rue de la Paix à Paris, à l'adresse de l'entreprise de la
société.

Les deux zones de stockage sont situées dans une zone
classée, dans la zone de stockage, près de la rue.

Les deux zones de stockage sont situées dans une zone
classée, dans la zone de stockage, près de la rue.

Les deux zones de stockage sont situées dans une zone
classée, dans la zone de stockage, près de la rue.

LES CHIMAS-ESTRADA S.A.
33 rue de la Paix à Paris

LE PREFET DU PAS DE CALAIS

à Monsieur le Maire de LENS

OBJET : établissements classés - Installation de deux
de liquide inflammable à LENS par la SA "Les
BASTARD".

La SA "Les Ciments BASTARD", dont le siège est
11, rue de la Paix à LENS, a déclaré avoir l'intention
d'installer et d'exploiter, sur le territoire de cette
commune, deux établissements classés "A", respectivement
sur la Place de l'Éclairage la nuit, un dépôt de 500 l
et dépôt de 500 l de liquide inflammable de deux classes
de liquides ainsi qu'un dépôt de deux classes
de liquides dans deux locaux ou immeubles.

Je vous prie de vouloir bien lui faire connaître
régulièrement réglementaire et lui notifier les conditions
de sa mise en œuvre et de lui adresser les documents.

Par ailleurs, vous voudrez bien inviter l'industriel
à se conformer, d'abord, à la loi sur les établissements
classés et à lui signaler qu'elle aura à régler le
problème de la nuit au dépôt de 500 l et de liquides
de deux classes par l'Ordonnance susvisée, et que
celle-ci est applicable à ces établissements et que
l'Ordonnance 1771 (article 10).

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

F. BASTARD.

LE PREFET DU PAS DE CALAIS

à Monsieur le Sous-Prefet de LENS

OBJET : Etablissement Cinéma - Installation d'un dépôt
liquide inflammable à LENS par la SA "Les Cinemas
BERTRAND".

Objet : Un dossier.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le
dossier présenté par la SA "Les Cinemas BERTRAND", dont
le siège social est 11, rue de la Paix à LENS, à l'effet
d'être autorisé à établir et à exploiter, sur le terri-
toire de cette commune, dans l'emprise du Cinéma Apollo,
respectivement rue de la Paix et Place de la Gare, un dé-
pôt de 4 000 l et un dépôt de 6 000 l de fuel situés en
vue et rangés dans la zone classée des établissements sous
voûte, limitrophe du territoire.

Vous trouverez, sous ce pli, copie du récépissé
relatif à cet effet.

Je vous laisse le soin de faire procéder à l'exam-
en de cette affaire en ce qui concerne la sécurité dans
les établissements recevant du public.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur.

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
BUREAU DE LA REGLEMENTATION

ABLISSEMENTS CLASSES

1ère CLASSE

LE PREFET DU PAS DE CALAIS

Commandeur de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre.

VI la loi du 19 Décembre 1917 modifiée et le décret n° 64-101 du 1er Avril 1964 relatifs aux Etablissements Dangereux Installés en Industrie :

VII le décret du 25 Mai 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de la loi du 19 Décembre 1917 modifiée et complété par les décrets des 15 Avril 1958, 17 Octobre 1959, 15 Juin 1960, 29 Juin 1961, 17 Juin 1962, 24 Octobre 1967 et 10 Octobre 1970.

VIII les instructions ministérielles :

UNIQUE REPERE

A la 14 "Les Etablissements DANGEREUX", dont le siège social est 13, rue de la Paix à Paris, de sa destination d'origine consistant dans l'installation et l'exploitation, sur le territoire de cette commune, dans l'enceinte du Centre "Energie", respectivement une de la Paix et deux de la Paix, un dépôt de 500 t et un dépôt de 1 000 t de liquide inflammable de deux catégories (Holl 1957 en date et rempli avec le plus classe) et l'installation d'origine, une réserve de carburant, une réserve de gaz.

1) Les prescriptions n° 119 et suivantes, relatives à l'arrêté préfectoral en date du 10 Janvier 1954 modifié.

2) Les mesures prises par le décret du 10 Juin 1957 relatif à l'arrêté préfectoral en date du 10 Janvier 1954 modifié et de la production d'un plan de sécurité et de l'installation des réservoirs de gaz.

Le présent règlement est adopté par le conseil municipal de la commune de Valenciennes en séance publique le 10 Juin 1971.

AMMEX, le 10 JUIN 1971
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur,



ANNEXE 2 : FICHES DE SONDRAGE



FICHE DE SONDAGE



Client : VILLE DE LENS

Projet : Etudes de pollution des sols dans le sous sol du Cinéma APOLLO

Référence du projet : 131_094

Date : 27/11/2013 Heure : 11H00

Opérateur : SC/GT

Sondage

Numéro	Localisation	Mode de forage
S1	Coté place de la gare de Lens	Brise béton puis tarière manuelle

Profondeur de forage (en m)	Description	Signes organoleptiques	Profondeur d'échantillonnage (en m)	Nom échantillon
0 à 0,03	Dalle en béton non ferrailée	-	-	-
0,03 à 0,2	Grave tout venant noirâtre	Odeur HCT	0,1 à 0,2 m	S1-1
0,2 à 0,5	Limon brunâtre, présence de nombreux débris divers et de cailloutis Arrêt du forage en raison de la présence d'un bloc (dalle ou remblais compact, non accessible avec le matériel utilisé	Odeur HCT	0,2 à 0,5 m	S1-2

Observations particulières: Détecteur d'oxygène est passé sous les 19 % pendant 2 secondes (possible rétention d'air sous la dalle en béton)

- niveau d'eau observé lors du forage : Présence d'eau à 0,5 m de profondeur (bloc empêchant l'eau de s'infiltrer plus profondément)

- autre : -

ANNEXE 3 : CERTIFICATS DU LABORATOIRE ALCONTROL



Rapport d'analyse

IXSANE

Gaëtan THIBAUT

11B avenue de l'Harmonie

Parc Scientifique de la Haute Borne - Hub Innovation

F-59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Page 1 sur 7

Votre nom de Projet : VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Votre référence de Projet : 13 852
Référence du rapport ALcontrol : 11957495, version: 1

Rotterdam, 04-12-2013

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet 13 852. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 7 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses, à l'exception des analyses sous-traitées, sont réalisées par ALcontrol Laboratoires, Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

R. van Duin
Laboratory Manager



IXSANE
Gaëtan THIBAUT

Rapport d'analyse

Page 2 sur 7

Projet VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Référence du projet 13 852
Réf. du rapport 11957495 - 1

Date de commande 27-11-2013
Date de début 27-11-2013
Rapport du 04-12-2013

Code	Matrice	Réf. échantillon				
001	Sol	S1-1				
002	Sol	S1-2				
003	Sol	S2-1				
004	Sol	S2-2				

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
matière sèche	% massique	Q	86.2	80.1	84.5	79.6
<i>HYDROCARBURES TOTAUX</i>						
fraction C10-C12	mg/kg MS		38	8.1	44	16
fraction C12-C16	mg/kg MS		450	170	380	150
fraction C16 - C21	mg/kg MS		1600	760	1300	540
fraction C21 - C40	mg/kg MS		1000	620	960	510
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	Q	3100	1600	2600	1200

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe : 





IXSANE
Gaëtan THIBAUT

Rapport d'analyse


Page 3 sur 7

Projet VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Référence du projet 13 852
Réf. du rapport 11957495 - 1

Date de commande 27-11-2013
Date de début 27-11-2013
Rapport du 04-12-2013

Analyse	Matrice	Référence normative
matière sèche	Sol	Equivalent à NEN-ISO 11465
fraction C10-C12	Sol	Méthode interne (extraction acétone hexane, purification, analyse par GC-FID)
fraction C12-C16	Sol	Idem
fraction C16 - C21	Sol	Idem
fraction C21 - C40	Sol	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Sol	équivalent à NEN-EN-ISO 16703

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	V6569469	28-11-2013	27-11-2013	ALC201
002	V6569473	28-11-2013	27-11-2013	ALC201
003	V6569485	28-11-2013	27-11-2013	ALC201
004	V6569478	28-11-2013	27-11-2013	ALC201

Paraphe : 





IXSANE
Gaëtan THIBAUT

Rapport d'analyse

Page 4 sur 7

Projet VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Référence du projet 13 852
Réf. du rapport 11957495 - 1

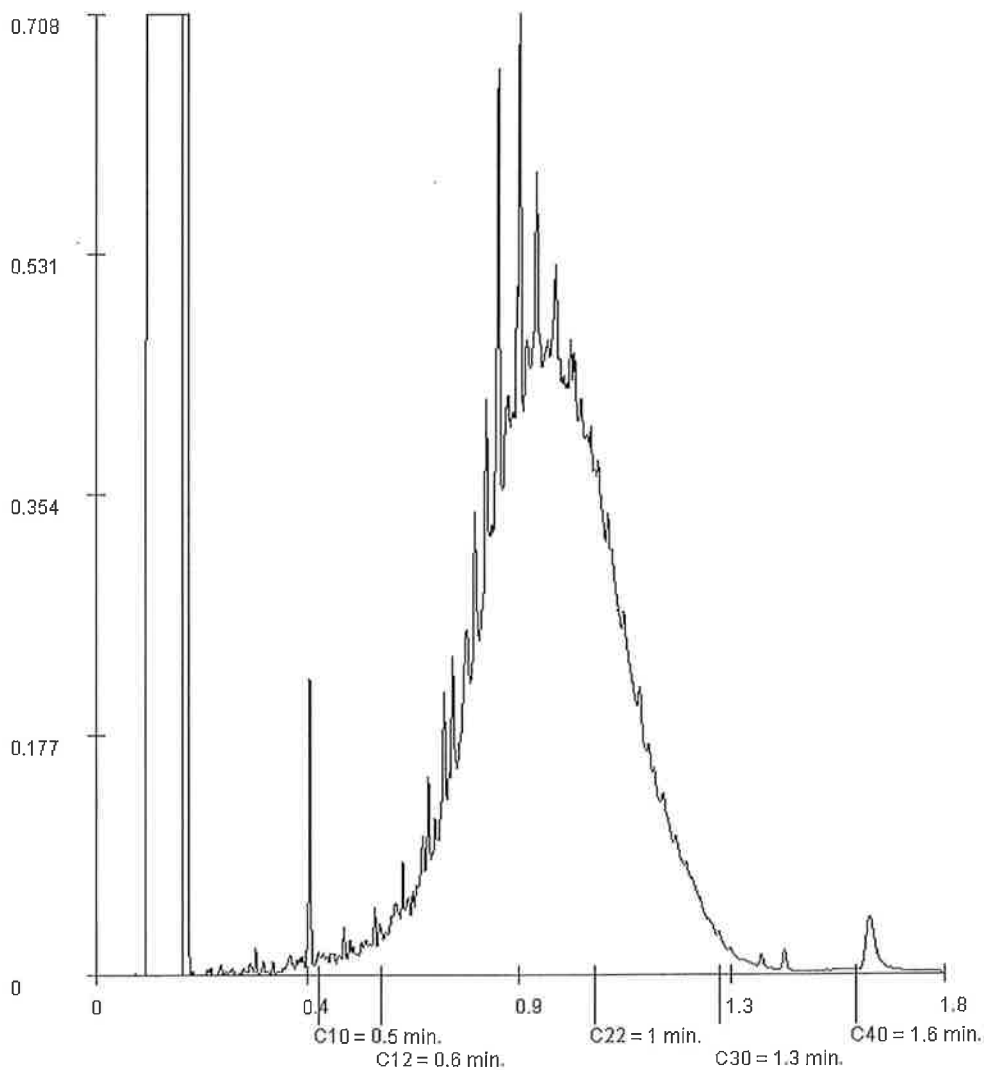
Date de commande 27-11-2013
Date de début 27-11-2013
Rapport du 04-12-2013

Référence de l'échantillon: 001
Information relative aux échantillons S1-1

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe :



IXSANE
Gaëtan THIBAUT

Rapport d'analyse

Page 5 sur 7

Projet VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Référence du projet 13 852
Réf. du rapport 11957495 - 1

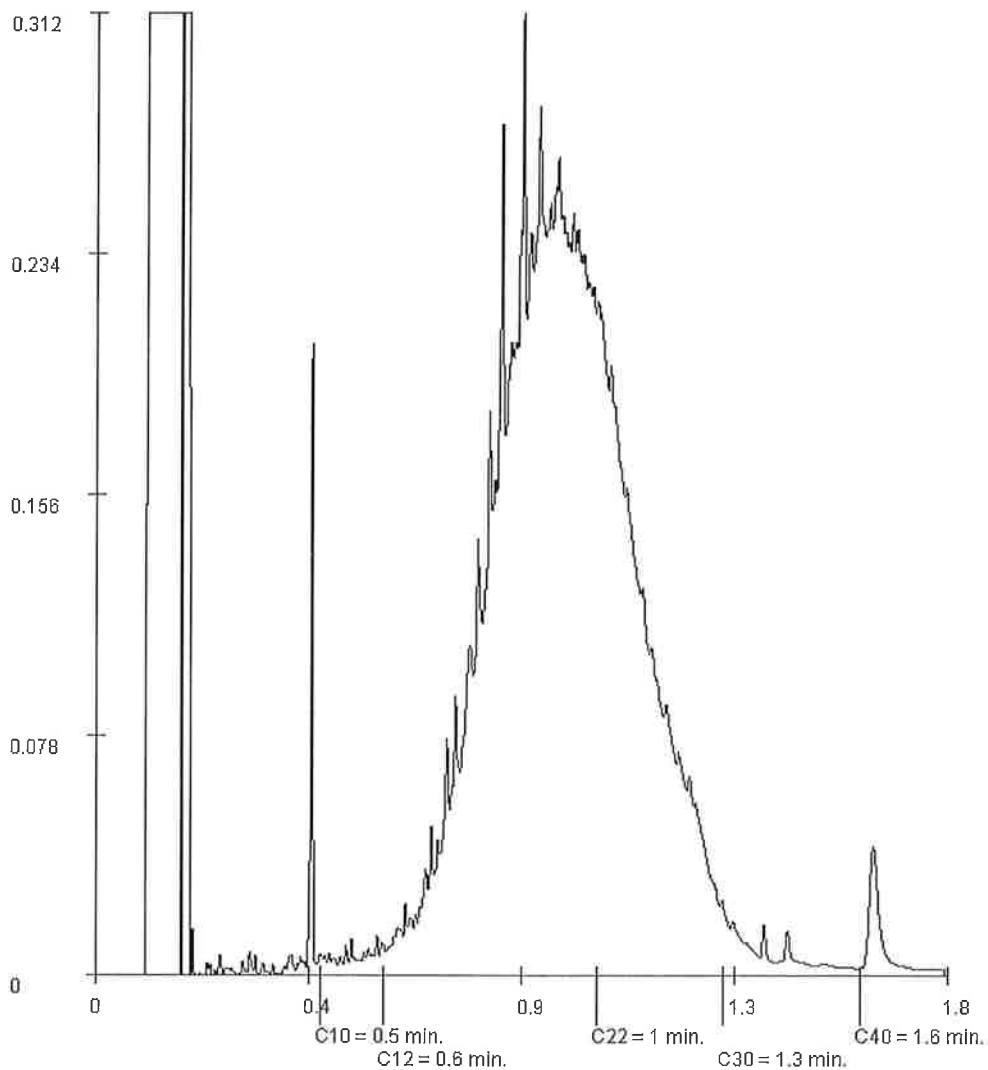
Date de commande 27-11-2013
Date de début 27-11-2013
Rapport du 04-12-2013

Référence de l'échantillon: 002
Information relative aux échantillons S1-2

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe:





IXSANE
Gaëtan THIBAUT

Rapport d'analyse

Page 6 sur 7

Projet VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Référence du projet 13 852
Réf. du rapport 11957495 - 1

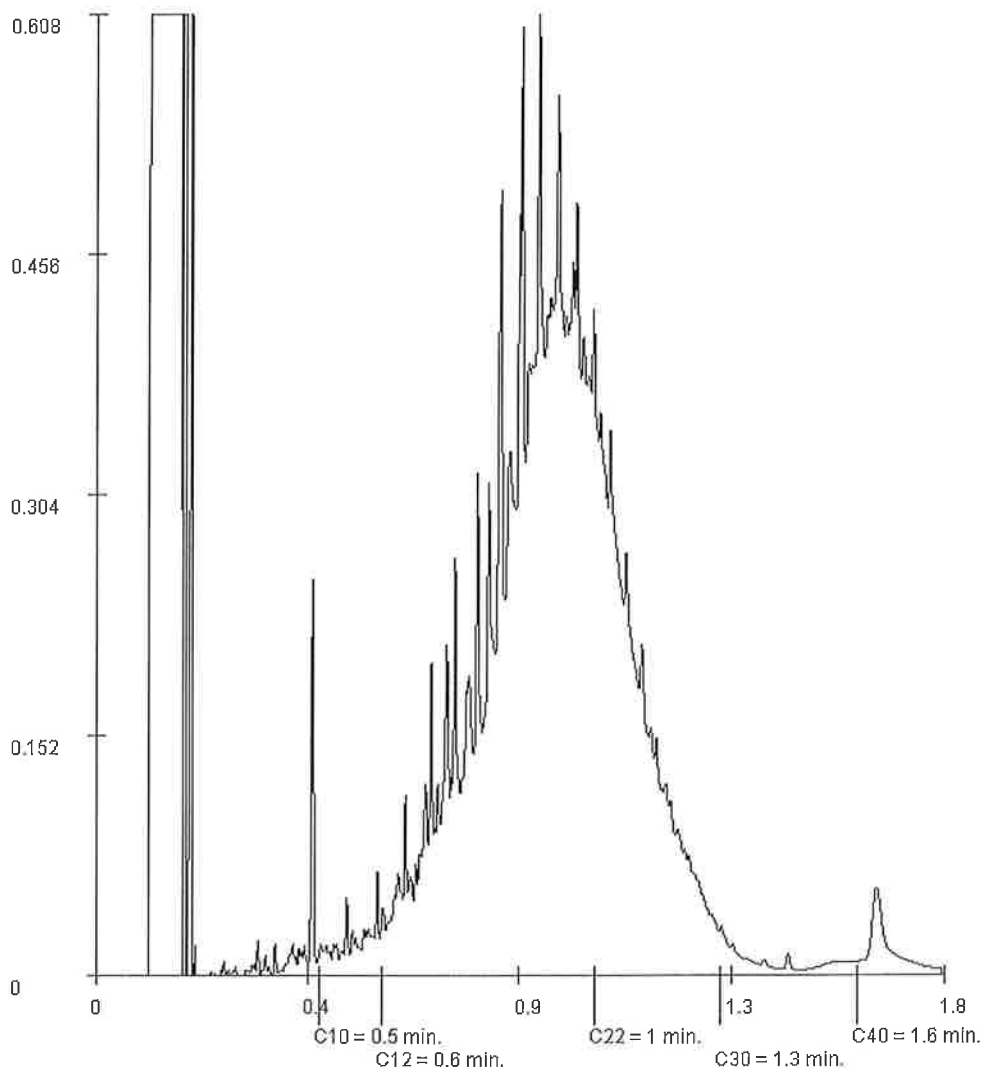
Date de commande 27-11-2013
Date de début 27-11-2013
Rapport du 04-12-2013

Référence de l'échantillon: 003
Information relative aux échantillons S2-1

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe :



IXSANE
Gaëtan THIBAUT

Rapport d'analyse

Page 7 sur 7

Projet VILLE DE LENS - CINEMA APOLLO
Référence du projet 13 852
Réf. du rapport 11957495 - 1

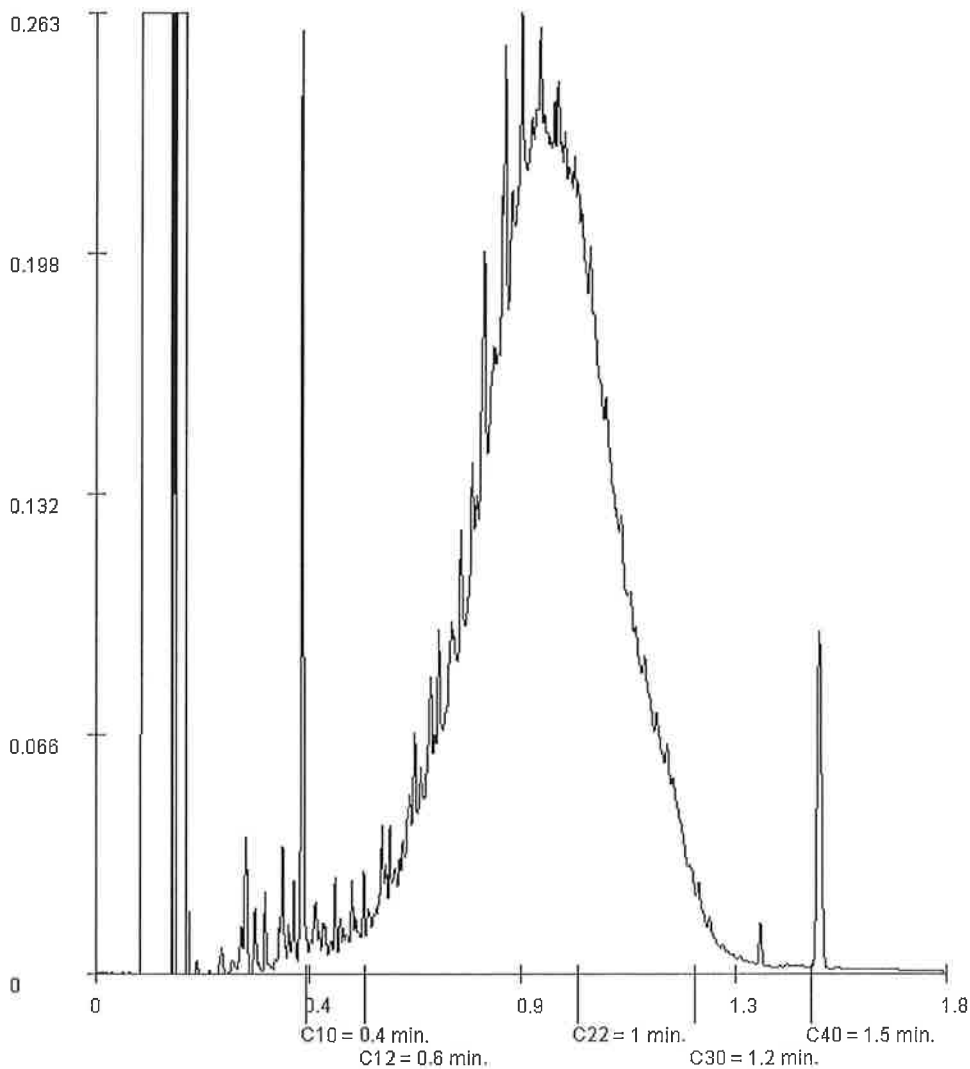
Date de commande 27-11-2013
Date de début 27-11-2013
Rapport du 04-12-2013

Référence de l'échantillon: 004
Information relative aux échantillons S2-2

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe:

PROJET APOLLO – LENS GARE

Éléments complémentaires à l'attention du Pôle Aménagement du territoire DREAL Hauts-de-France

1/ Mesures acoustiques prises : Pour information, selon une étude réalisée par Flandres Analyses (fichier joint au dossier) sur un projet que l'Agence a réalisé en 2015 dans le Quartier Lens Gare, vous constaterez que les mesures acoustiques sont plutôt correctes. Toutefois, nous sommes en mesure de vous certifier que les constructions sur le site concerné viseront à respecter les dispositions requises. Ainsi, nous nous attacherons à utiliser des matériaux de façade plus absorbants (béton peint et briques) ainsi que des châssis respectant les normes acoustiques relatives au classement des voies et à l'environnement.

2/ Comme le stipulent les documents relatifs à la pollution du sol joints au présent dossier, le risque de pollution identifié se situe autour des anciennes cuves à fioul. Le risque est donc limité car très localisé sur la parcelle.

3/ La gare de Lens est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

4/ Le projet prend en effet place dans la ZAC centralité : il s'inscrit donc dans les directives de l'Avis délibéré de l'Autorité environnementale n°Ae 2015-31 qui a été établi.

5/ La conception du parking a été réalisée avec effectivement la prise en considération des remontées de nappes. Mais cette conception s'appuie notamment sur une volonté de réduire significativement le nombre de stationnement dans un quartier bordé par la gare et le BHNS, dans une optique de limitation de l'usage de la voiture, privilégiant ainsi les modes doux et partagés.

Nous nous tenons à votre disposition.

Cordialement.